L'Écho du Tescou

N° 157

DÉPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE SALVAGNAC

Bulletin municipal d'information · Juin 2026



Un bel été à Salvagnac



Chères Salvagnacoises, chers Salvagnacois,

C'est pour moi une première de rédiger l'édito de l'Echo du Tescou. Après en avoir lu plus de 80 au cours des 24 dernières années, me voici de l'autre côté, à devoir, avec l'ensemble de l'équipe municipale nouvellement élue, formaliser ce magazine auquel nous sommes tous attachés. Nous essaierons, tout en y mettant « notre patte », d'en garder le format qui semble très apprécié.
Dans ce premier édito, je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement les citoyennes et citoyens qui se sont rendus aux urnes pour faire valoir leur droit de vote, si chèrement acquis par les générations qui nous ont précédés. Si le scrutin, faute de seconde liste, était sans enjeu, il reste cependant essentiel d'exprimer ce droit de vote dont tant de citoyens dans le Monde aimeraient disposer. Il nous reste à faire nos preuves, en s'appuyant sur l'écoute et l'association du plus grand nombre aux décisions de proximité.
Je tiens ensuite à remercier l'équipe municipale précédente qui, après des années d'engagement auprès de notre commune, nous permet de disposer d'un village à la fois dynamique, agréable et doté de nombreux services qui permettent de satisfaire bon nombre de nos besoins. Les projets engagés seront poursuivis, les finances sont saines et le soutien des élus qui n'ont pas souhaité « rempiler pour 6 ans » est une vraie richesse. Avec l'aide de Bernard, mais plus largement de tous les élus et agents municipaux, nous avons pu rentrer dans le vif du sujet, dès la fin mars.
Les comptes-rendus du conseil et articles qui suivent vous permettront d'en apprendre plus sur les premières actions du mandat. Il me reste en conclusion à remercier chaleureusement les membres de l'équipe municipale qui s'investissent pleinement dans la vie locale, les idées ne manquent pas, l'énergie non plus.
Nous restons à votre disposition pour échanger à la fois sur les problématiques de vie quotidienne, et sur vos projets pour améliorer, embellir ou enrichir notre vie locale ou sociale.

Fabien Fenestre, maire de Salvagnac

Dans ce numéro

Municipalité
Comptes rendu des Conseils municipaux 3
Mieux comprendre le vote du budget 7
Vos élus 11
Zoom sur... les agents municipaux 12

Vie publique
Déclaration des revenus 13
Les élections sénatoriales 14
La Communauté d'agglomération 15
Commémoration du 8 mai 1945 17

Travaux - Voirie - Environnement
Les travaux de voirie déjà réalisés en 2026 18
Le point sur les travaux en cours 19

Cohésion sociale
Nouvelle équipe au CCAS 20
Nouveau projet : TOC TOC à votre rencontre 21
Association Paroles de Femmes 21
Ateliers Bien voir - Bien entendre 21

Enfance - Jeunesse - Famille
Anxiété et examens 22
Un mois de juin toujours bien chargé... 23
Effectuer les demandes de bourses et logements 25
Les projets à l'école Canta Grelh 25
Le Réseau d'écoles rurales 26

Rubrique économique
L'association des artisans et commerçants du pays salvagnacois 27
La guinguette Belli 27
Le café Au Bord du Monde 28
Mieux comprendre l'inflation 29

Connaissez-vous ces associations ?
La Manivelle et la Ptite Fripouille 30
Souvenir Français 30
Association Culturelle du pays salvagnacois 31
La Pétanque Salvagnacoise 31
Labo-Photo 32
L'Association 3 Ptits Tours 32

Chroniques locales
Ils et elles font Salvagnac 33
État civil 34
La Vie Paroissiale 34
L'Église Notre-Dame de l'Assomption 35
Réunion des associations avec les élus 36

L'agenda culturel et associatif 37

L'Écho du Tescou n°157 - Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Parution trimestrielle
Si vous souhaitez publier un article dans l'Echo du Tescou, merci d'écrire à l'adresse : communication@salvagnac.fr
Date limite de retour des articles pour le numéro de septembre : 31 juillet.
Directeur de publication : Fabien Fenestre · **Directrice de rédaction :** Léa Blomme · **Membres du comité :** Sonia Aubertin, Val Tarrière, Edwige Albault, Marylène Robert-Lafon, Audrey Lafon · **Avec la participation de :** Gwenaëlle Boissel et Ludivine Laborie
Mise en page : Tim Bastian - **Impression :** Imprimerie Rabastinoise
Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce numéro.

Conseils Municipaux

Depuis le dernier numéro de l'écho du Tescou, le Conseil Municipal s'est réuni les 5 mars 2026, 22 mars 2026 à 11h30, 30 mars 2026 à 20h30 et 21 avril 2026 à 20h30. Pour consulter les délibérations intégrales, scannez le QR-code ci-contre.

Conseil municipal du 05 mars 2026

DEL 2026.01
Objet : Approbation du compte financier unique du budget communal 2025

Le dernier conseil a été l'occasion d'approuver à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 **du budget principal** tel qu'il a été établi au vu des documents comptables dont le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	754 091,13 €	
Recettes	1 046 695,30 €	
Résultat de fonctionnement 2025	292 604,17 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	383 636,18 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**676 240,35 €**	**(2)**
INVESTISSEMENT		
Dépenses réalisées	258 331,94 €	
Restes à réaliser	152 136,61 €	
Recettes réalisées	374 760,07 €	
Restes à réaliser	140 000,00 €	
Résultat d'investissement 2025	116 428,13 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	- 48 099,51 €	
Différence entre les restes à réaliser	-12 136,61 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**56 192,01 €**	**(4)**
RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	**409 032,30 €**	**= (1) + (3)**
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025	**732 432,36 €**	**= (2) + (4)**

DEL 2026.02`
Objet : Approbation du compte financier unique du budget annexe du lotissement 2025

Le Compte Financier Unique 2025 **du budget lotissement** tel qu'il a été établi au vu des documents comptables a également été approuvé à l'unanimité, le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	663 862.41 €	
Recettes	678 779,28 €	
Résultat de fonctionnement 2025	14 916,87 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	54 750,71 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**676 240,35 €**	**(2)**
INVESTISSEMENT		
Dépenses réalisées	675 996,40 €	
Recettes réalisées	655 277,19 €	
Résultat d'investissement 2025	-20 719,21 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	-438 239,17 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**-458 958,38 €**	**(4)**
RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	**-5 802,34 €**	**= (1) + (3)**
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025	**-389 290,80 €**	**= (2) + (4)**

DEL 2026.03
Objet : Approbation du compte financier unique du budget annexe photovoltaïque 2025

Le Compte Financier Unique 2025 **du budget photovoltaïque** tel qu'il a été établi au vu des documents comptables a également été approuvé à l'unanimité, le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	0 €	
Recettes	0 €	
Résultat de fonctionnement 2025	0 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	0 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**0 €**	**(2)**
INVESTISSEMENT		
Dépenses réalisées	0 €	
Recettes réalisées	0 €	
Résultat d'investissement 2025	0 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	0 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**0 €**	**(4)**
RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	**0 €**	**= (1) + (3)**
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025	**0 €**	**= (2) + (4)**

DEL 2026.04
objet : Bâtiment multi-activités - acquisition

Lors de ce conseil du 5 mars 2026 le conseil municipal, à l'unanimité a décidé :
D'ACQUERIR l'ensemble immobilier sis 2, allées Jean Jaurès, parcelle cadastrée C0276, pour une surface de 264 m² sur trois niveaux au prix de 125 000 euros (cent vingt-cinq mille euros). À cette somme s'ajoutent les frais d'actes et frais notariés afférents à cette transaction qui sont à la charge de la commune.



© TIM BASTIAN

Conseil municipal du 22 mars 2026

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur GERAUD rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Les deux assesseurs étaient Madame Léa BLOMME et Monsieur Bernard MIRAMOND et Fabien FENESTRE, candidat à l'élection du Maire a été élu à l'unanimité.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Fabien FENESTRE élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.
Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Maxime LOGER sont élus à l'unanimité selon l'ordre suivant :
1er adjoint : Monsieur Maxime LOGER
2e adjointe : Madame Edwige ALBAULT
3e adjoint : Monsieur Bernard MIRAMOND
4e adjointe : Madame Val TARRIERE

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. **Ces délégations permettent de favoriser une bonne administration communale. Le conseil municipal a donc décidé à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire 31 délégations que nous vous invitons à consulter dans le procès-verbal du conseil municipal**.

COMMISSIONS ET NOMINATIONS OBLIGATOIRES

LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DEL 2026.07	**Délégués titulaires** M. LOGER Maxime M. Yves GERAUD Mme Isabelle BENESCHI **Délégués suppléants** Mme Edwige ALBAULT M. Bernard MIRAMOND M. Mickaël DELAUNÉ
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DEL 2026.08 et 2026.09 **Le Conseil municipal, à l'unanimité fixe à 16** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.	**Président de droit :** M. Fabien FENESTRE Mme Val TARRIÈRE Mme Marylène ROBERT-LAFON Mme Sonia AUBERTIN M. Yannick SEGUIGNES Mme Audrey LAFON M. Yannick GAILLARD Mme Léa BLOMME
COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DEL 2026.10	M. Bernard MIRAMOND
COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES DEL 2026.11	M. Yannick SEGUIGNES
CORRESPONDANT DÉFENSE NATIONALE DEL 2026.12	M. Yves GERAUD
DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DU TARN (SDET) DEL 2026.13	M. Maxime LOGER M. Yves GERAUD
ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE DEL 2026.14	M. Pascal MAURUC

CRÉATION DES COMMISSIONS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES
DEL 2026.15

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les commissions sont composées comme suit :

1 | Commission enfance, jeunesse et vie familiale
› Mme Edwige ALBAULT
› M. Yannick SEGUIGNES
› Mme Isabelle BENESCHI
› M. Yannick GAILLARD
› Mme Audrey LAFON
› Mme Léa BLOMME

2 | Commission Cohésion sociale
› Mme Val TARRIERE
› M. Yannick SEGUIGNES
› Mme Léa BLOMME
› Mme Sonia AUBERTIN
› Mme Marylène ROBERT›LAFON

3 | Commission Travaux, aménagement, urbanisme, environnement
› M. Maxime LOGER
› M. Yves GERAUD
› Mme Isabelle BENESCHI
› M. Bernard MIRAMOND
› Mme Edwige ALBAULT
› M. Yannick GAILLARD

4 | Commission Finances et moyens généraux
› M. Bernard MIRAMOND
› Mme Isabelle BENESCHI
› M. Mickaël DELAUNÉ
› Mme Val TARRIERE
› M. Maxime LOGER
› M. Yves GERAUD

5 | Commission Communication, culture et vie associative
› Mme Léa BLOMME
› M. Mickaël DELAUNÉ
› Mme Marylène ROBERT›LAFON
› Mme Sonia AUBERTIN
› Mme Val TARRIERE
› Mme Audrey LAFON

Conseil municipal du 21 avril 2026

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS
DEL 2026.16

M. le Maire a demandé expressément à l'assemblée de percevoir une **indemnité de fonction inférieure au barème légal** afin d'indemniser des conseillers délégués et répartir la charge de travail entre les élus municipaux. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la demande du Maire et fixe les indemnités suivantes :

› Maire : 43,447 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (-22% de l'indemnité théorique)
› Adjoints : 18,707 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (-11% de l'indemnité maximale)
› Conseillers délégués : 5,700 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (-5% de l'indemnité maximale)

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNAL
DEL 2026.18

Il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du Budget Primitif de l'année suivante.
Au Compte Financier Unique 2025, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture à affecter de **676 240,35 €** que Monsieur le Maire propose de répartir au Budget Primitif 2026 comme suit :

› **229 627,35 € en section d'investissement** au compte 1068 / excédent de fonctionnement capitalisé
› **446 613 € en section de fonctionnement** au compte 002 / excédent antérieur reporté

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité approuve la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026
DEL 2026.19

Le Conseil, à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 sans évolution par rapport aux taux fixés pour 2025, comme suit :

› taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,39 %
› taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,07 %
› taxe d'habitation : 17,55 %

BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2026
DEL 2026.20

Cf. dossier spécifique dans les pages qui suivent...

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET LOTISSEMENT
DEL 2026.21

Au Compte Financier Unique 2025, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture à affecter de **69 667,58 €** que Monsieur le Maire propose de répartir au Budget Primitif 2026 comme suit : **69 667,58 €** en section de fonctionnement au compte 002 / excédent antérieur reporté. **Le Conseil approuve à l'unanimité**.

BUDGET PRIMITIF 2026 – LOTISSEMENT
DEL 2026.22

Cf. dossier spécifique dans les pages qui suivent...

APPROBATION DE LA RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2026 SELON LA PROCÉDURE DE DROIT COMMUN
DEL 2026.17

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du rapport de la CLECT en date du 26 janvier 2026 **et approuve** l'évaluation des charges transférées au 1er janvier 2026 pour un montant de 7 973 755 € correspondant à des attributions telles qu'elles ressortent du droit commun (pour la commune de Salvagnac, un montant définitif d'attribution de compensation à verser à la communauté d'agglomération de 96 626 €).

BUDGET PRIMITIF 2026 – PHOTOVOLTAIQUE
DEL 2026.23

Cf. dossier spécifique dans les pages qui suivent...

OFFRE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT
DEL 2026.24

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne est intéressée pour acquérir une parcelle de terrain sis au lotissement du parc. La parcelle concernée, le lot n° 11, est cadastrée section n° C2631 et n°C2712, d'une surface totale de 483 m². L'offre d'achat reçue s'élève à 33 810 €, soit 70€/m², conformément à la délibération n° 2025.19 portant prix de vente des lots du lotissement du Parc. **Le Conseil l'autorise à l'unanimité**.

DÉLIBÉRATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
DEL 2026.25

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, et **charge** Monsieur le Maire de transmettre cette liste à la Direction Générale des Finances Publiques

Mieux comprendre le vote du budget

LES IMPÔTS LOCAUX

Le Conseil, à l'unanimité, à décidé de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 sans évolution par rapport aux taux fixés pour 2025, comme suit :

› taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,39 %
› taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,07 %
› taxe d'habitation : 17,55 %

LE BUDGET PRINCIPAL

A. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement est destiné à la gestion des affaires courantes de la commune. Les dépenses de fonctionnement inscrites au Budget Primitif comprennent notamment les charges à caractère général (entretien et consommation des bâtiments, fournitures diverses pour les différents services municipaux), les charges de personnel, les subventions versées aux associations, les autres charges de gestion courante, les intérêts des emprunts (...).
Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions cimetières, location de salles), des impôts directs locaux, des dotations versées par l'Etat, des subventions diverses et autres taxes.
La différence entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

› **Le chapitre 011 « charges à caractère général »** comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant. Directement liées à l'activité des services, elles sont en hausse par rapport à l'année précédente pour intégrer de nouveaux projets.
› **Le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »** représente 22% des dépenses de fonctionnement, et prend en compte la revalorisation des carrières des agents, les mouvements de personnel.
› **Le chapitre 014 « atténuations de produits »** concerne

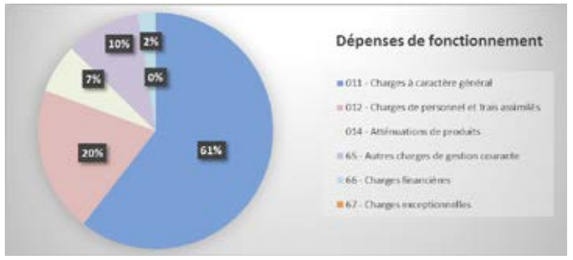
essentiellement l'attribution de compensation versée chaque année à l'Agglomération Gaillac Graulhet pour l'exercice des compétences qui lui ont été transférées depuis 2017 : enfance et petite enfance, scolaire, culture, restauration, habitat, mobilité, voirie intercommunale, urbanisme, zones d'activités, assainissement et déchets.

› **Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** concerne notamment les contributions obligatoires, les indemnités des élus et cotisations associées ainsi que les subventions attribuées aux associations. Une augmentation importante de ce chapitre est à noter cette année, liée aux charges du SDIS transférées. Les indemnités de fonctions sont légèrement augmentées pour tenir compte de la révision de décembre 2025. Les subventions aux associations sont conservées

› **Le chapitre 66 « charges financières »** concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

› **Le chapitre 67 « charges spécifiques »** concerne les titres annulés sur les exercices antérieurs.

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 517 189,00 €
011	Charges à caractère général	918 634,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	303 000,00 €
014	Atténuations de produits	102 526,00 €
65	Autres charges de gestion courante	73 842,00 €
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	81 637,00 €
66	Charges financières	37 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	550,00 €



Recettes

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

› **Le chapitre 70 « produits de services, domaines et ventes diverses »** correspond à la facturation des concessions du cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public, à la mise à disposition du personnel communal lorsqu'il intervient sur les domaines de compétences dévolues à la Communauté d'Agglomération.

› **Le chapitre 73 « impôts et taxes »** correspond au fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

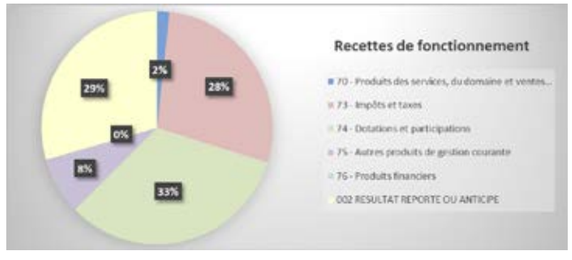
› **Le chapitre 731 « Fiscalité locale »** correspond à l'évaluation transmise par les services fiscaux déterminant les recettes de fiscalité directe locale intégrant l'évolution naturelle des bases sur le territoire, des taux communaux, des allocations compensatrices et du coefficient correcteur applicable.

› **Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »** correspond aux dotations versées par l'Etat, en hausse de 20 000€ par rapport à 2025, au fonds de compensation de la TVA, et à la compensation au titre des exonérations de la taxe foncière.

› **Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** concerne les revenus des immeubles liés aux locations des appartements communaux, ainsi qu'aux locations de salles communales. Les recettes issues des locations immobilières de la commune restent stables, avec une application de l'indice de révision locative régulière. Ces revenus représentent plus de 100 000€ ce qui couvre quasiment l'encours de la dette.

› **Le chapitre 002 « solde d'exécution positif reporté ou anticipé »** représente la différence entre le total des dépenses et des recettes de fonctionnement de l'exercice précédent.

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 517 189,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	26 150,00
73	Impôts et taxes	425 981,00
74	Dotations et participations	497 525,00
75	Autres produits de gestion courante	120 900,00
	Total des recettes de gestion courante	**1 070 556,00**
76	Produits financiers	20,00
002	**RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**	**446 613,00**



B. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine communal : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Dépenses

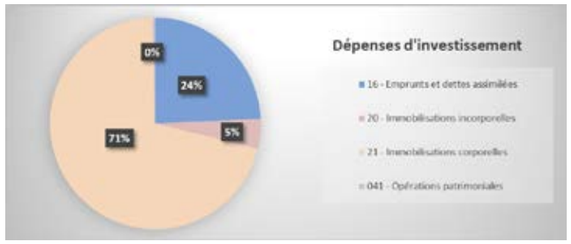
Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

› **Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** correspond au remboursement du capital de la dette.

› **Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »** concerne les principales dépenses en frais d'études, notamment pour le projet de création de la future maison des associations.

› **Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** correspond aux principales dépenses envisagées sur l'exercice :
- › Acquisitions foncières,
- › Aménagements de terrains,
- › Divers travaux d'aménagement dans les bâtiments et appartements communaux (),
- › Travaux et installations de voirie,
- › Installation de divers équipements (illuminations, panneaux de basket au gymnase...)
- › Acquisition de divers matériels, outillages et mobiliers.

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		511 456,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	362 016,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	124 440,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 000,00 €



Les principaux projets, cette année, sont de rénover le complexe sportif de La Rosière (salle omnisport, club-house et vestiaires du foot notamment), préparer les travaux de l'espace associatif du coeur du village (intégrant la médiathèque), commencer les travaux de rénovation de l'ancienne école des Barrières, ...

Recettes

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

› **Le chapitre 13 « Subventions d'investissement »** correspond à la participation des collectivités (Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération...) aux projets d'investissement portés par la commune.

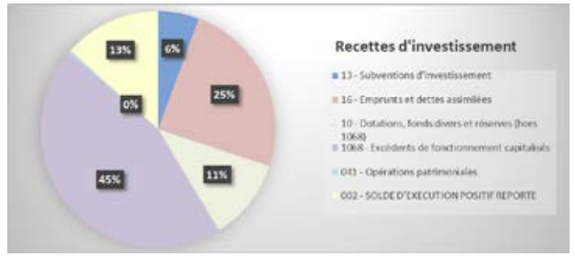
› **Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** correspond à la provision d'emprunts éventuels à contracter pendant l'exercice.

› **Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »** concerne le versement par l'Etat du fonds de compensation de la TVA sur les investissements réalisés sur l'exercice précédent.

› **L'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »** correspond à une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent. La somme dégagée est utilisée pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

› **Le chapitre 002 « solde d'exécution positif reporté ou anticipé »** représente la différence entre le total des recettes et des dépenses d'investissement de l'exercice précédent.

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		511 456,00
13	Subventions d'investissement	28 800,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	125 000,00 €
10	Dot. fonds divers et réserves (hors 1068)	67 700,03 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	229 627,35 €
041	Opérations patrimoniales	2 000,00 €
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	68 328,62 €



C. État de la dette

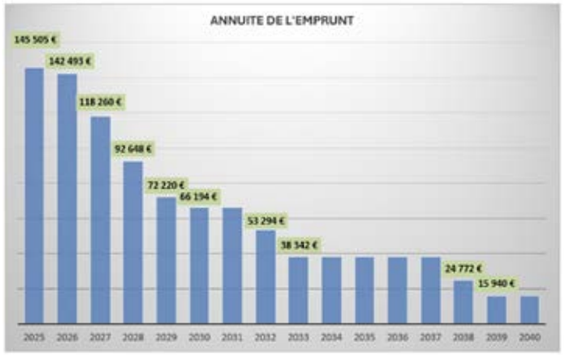
Endettement de la commune et capacité de désendettement

La dette de la commune représente l'ensemble des emprunts contractés et non encore remboursés. Cet encours de dette s'élève à 1 031 149,26 € au 01/01/2026, en légère diminution de 145 504,63 € par rapport au stock de dette enregistré début 2025 (1 176 K€).

Afin de mesurer le niveau d'endettement d'une collectivité et de la pression exercée par cette dette sur ses équilibres financiers, on retient essentiellement un indicateur : la capacité de désendettement. Ce ratio financier utilisé par l'ensemble des acteurs institutionnels, exprimé en nombre d'années la durée qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter si elle consacrait toutes ses marges de manœuvres à cette fin. Ce ratio est obtenu en divisant l'encours de dette par l'épargne brute dégagée par la collectivité. Quand une collectivité approche le seuil des 10 années, elle entre dans une zone d'alerte. A partir de 15 années, la situation d'endettement de la collectivité est considérée comme particulièrement dégradée, voire intenable à moyen/long terme.

Avec une capacité de désendettement égale à 3,52 années (contre 4,29 années en 2024), la commune se situe en « zone verte » en termes d'endettement ; son ratio est sensiblement égal à la moyenne régionale enregistrée pour les communes de plus de 500 à moins de 2 000 habitants (3,5 années).

Les autres ratios d'endettement couramment utilisés, l'encours par habitant et le taux d'endettement (dette ramenée à l'ensemble des recettes de fonctionnement courant) positionnent la ville à des niveaux supérieurs à ceux enregistrés au niveau régional (pour 2024, dernière année disponible). Concernant l'encours de dette rapporté à l'habitant, il est à noter que ce ratio est adossé à une population recensée en 2020. L'évolution démographique et l'éventuelle hausse de la population qui sera constatée à la suite du recensement qui s'est déroulé du 15 janvier au 15 février 2026 permettront d'affiner le constat.



LES BUDGETS ANNEXES

A. Le budget du centre communal d'action sociale

La création d'un CCAS n'est obligatoire que dans les communes de 1 500 habitants et plus article (L123-4 I du Code de l'action sociale et des familles). En dessous de ce seuil, comme c'est le cas de la commune de Salvagnac, cette création est facultative.

La nouvelle équipe municipale fait le choix de faire perdurer ce budget, essentiel à la cohésion sociale du village. En effet, ce budget entièrement auto-financé (toutes les recettes proviennent d'actions menées par les élus et les bénévoles) permet d'offrir une aide financière ponctuelle à un administré dans le besoin, ou de proposer le « colis de Noël », distribué à domicile pendant la période des fêtes et tant apprécié par nos aînés de plus de 80 ans.

B. Le budget lotissement

	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 000,00 €
011	Charges à caractère général	3 000,00 €
65	Aides	3 000,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**6 000,00 €**
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 297,37 €
75	Autres produits de gestion courante	4 702,63 €

Lorsqu'elles créent un lotissement, les communes doivent respecter un cadre budgétaire, comptable et fiscal bien spécifique. Ce budget annexe est assujetti de plein droit à la TVA.

Les avantages de ce budget annexe :

› Fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du lotissement (en dépenses et en recettes), suivre d'année en année l'évolution de leur situation financière (excédent ou déficit), dégager leurs propres résultats et retracer l'affectation donnée à ces résultats ;
› Décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget général de la commune et le budget annexe lotissement : constitution, augmentation ou réduction du fonds d'établissement, versement d'excédents d'exploitation, versement de subventions, prestations réciproques…
› Faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales ;
› Isoler les risques financiers de certaines opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée.

Les opérations comptables du lotissement sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits que peuvent lier temporairement les comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation.

Section de fonctionnement

	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 270 973,38 €
043	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5 005,00 €
65	Autres charges diverses de gestion courante	5,00 €
66	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00 €
042	Variation des en-cours de production de biens	646 000,00 €
042	Variation des stocks de terrains aménagés	614 963,38 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 270 973,38 €**
002	Résultat de fonctionnement reporté	69 867,58 €
70	Ventes de terrains aménagés	300 000,00 €
042	Variation des stocks de terrains aménagés	651 005,00 €
75	Prise en charge du déficit du BA à caractère admin. par le BP	245 260,80 €
75	Autres produits divers de gestion courante	5,00 €
043	Transferts de charges financières	5 005,00 €

Section d'investissement

	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 260 963,38 €
001	Emprunts et dettes assimilées	458 958,38 €
16	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	151 000,00 €
040	Immobilisations corporelles	651 005,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 260 963,38 €**
040	Terrains	381 000,00 €
040	Travaux	160 000,00 €
040	Frais annexes	105 000,00 €
040	Terrains aménagés	614 963,38 €

C. Le budget photovoltaïque

Tout comme le budget lotissement, ce budget permet d'isoler les opérations financières et comptables spécifiques à la mise en place des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture des ateliers municipaux.

	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 860,00 €
011	Charges à caractère général	5 850,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**5 860,00 €**
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	100,00 €
74	Subventions d'exploitation	5 760,00 €

Vos élus

Pour mieux identifier vos élus et leurs commissions, voici un petit récapitulatif.



Fabien FENESTRE
Maire
Vice-Président de l'Agglomération Gaillac Graulhet en charge de la planification et du SIG
Président du CCAS et de toutes les commissions



Maxime LOGER
Premier adjoint
En charge de la commission Travaux, aménagement, urbanisme, environnement
Membre de la commission Finances et moyens généraux et de la commission d'Appel d'Offres
Délégué titulaire du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) et du Syndicat des Eaux



Edwige ALBAULT
Deuxième adjointe
En charge de la commission enfance, jeunesse et vie familiale
Membre de la Commission d'appels d'offres et de la Commission Travaux, aménagement, urbanisme, environnement



Bernard MIRAMONT
Troisième adjoint
En charge de la Commission Finances et moyens généraux
Membre de la Commission d'appels d'offre, de la Commission des impôts directs et de la Commission Travaux, aménagement, urbanisme, environnement
Délégué au projet de territoire et au SDIS



Val TARRIÈRE
Quatrième adjointe
En charge de la Commission Cohésion sociale et du CCAS
Coordination des actions culturelles, en lien avec la déléguée à la culture
Membre de la Commission Finances et moyens généraux, et de la commission communication, culture et vie associative



Yves GERAUD
Conseiller délégué aux travaux
Membre de la Commission d'appels d'offres, de la Commission Travaux, aménagement, urbanisme, environnement et de la Commission Finances et moyens généraux
Correspondant défense de la commune
Délégués titulaires du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) et du syndicat des eaux



Isabelle BENESCHI
Conseillère municipale
Membre de la Commission d'appels d'offres, de la Commission Enfance, jeunesse et vie familiale, de la Commission Travaux, aménagement, urbanisme, environnement et de la commission Finances et moyens généraux



Mickaël DELAUNÉ
Conseiller délégué aux associations
En charge de la Communication, culture et vie associative
Membre de la Commission d'appels d'offres et de la Commission Finances et moyens généraux



Marylène ROBERT-LAFON
Conseiller déléguée à la culture
En charge de la commission Communication, culture et vie associative
Membre du CCAS et de la Commission Cohésion sociale



Sonia AUBERTIN
Conseillère municipale
Membre du CCAS, de la Commission Cohésion sociale, et de la commission Communication, culture et vie associative
Référente vie paroissiale



Yannick SEGUIGNES
Conseiller municipal
Membre du CCAS, de la Commission de contrôle des listes électorales, de la Commission Enfance, jeunesse et vie familiale et de la Commission Cohésion sociale



Audrey LAFON
Conseillère municipale
Membre du CCAS, de la Commission Enfance, jeunesse et vie familiale et de la commission Communication, culture et vie associative



Yannick GAILLARD
Conseiller municipal
Membre du CCAS, de la Commission Enfance, jeunesse et vie familiale et de la Commission Travaux, aménagement, urbanisme, environnement



Léa BLOMME
Conseillère déléguée à la communication
Membre du CCAS
Membre de la Commission Enfance, jeunesse et vie familiale, de la Commission Cohésion sociale et de la commission Communication, culture et vie associative
Rédactrice en chef de l'Echo du Tescou



Pascal MAURUC
Conseiller municipal
Référent à la sécurité routière.

Zoom sur... les agents municipaux

Les agents municipaux ont une multitude de missions, certaines visibles par tous et d'autres moins parmi lesquelles figurent, l'entretien des espaces verts (jardinières, parcs et jardins publics, stade...), le fleurissement et taille des arbres, l'entretien de bâtiments communaux (changer les consommables, réparations et amélioration), voirie (épareuse, broyeur sur les chemins communaux, rebouchage des nids de poule), veille au bon fonctionnement de la commune (circulation, sécurité ...), la propreté du village et des locaux et la réparation des dégradations. L'ensemble de ces tâches sont réalisées par 5 agents sur 3,6 Équivalent Temps Plein (ETP). A celà s'ajoutent 1,5 ETP de tâches administratives (état-civil, secrétariat, comptabilité, ressources humaines, relations publiques, accueil du public, etc.) réalisées par 2 agents.
Le changement d'équipe municipale se traduit pour ces agents par un changement d'employeur... La nouvelle équipe municipale a donc rencontré les agents techniques en entretiens individuels le 18 mars et les agents administratifs le 23 mars. Le 31 mars, ils ont été conviés à une réunion générale pour proposer un nouveau mode de fonctionnement qui fera l'objet d'une nouvelle réunion, fin mai, afin de faire le point sur le nouveau fonctionnement et procéder à d'éventuels ajustements. L'équipe municipale tient à remercier l'équipe des agents municipaux pour leur engagement auprès des Salvagnacoises et Salvagnavois pour la valorisation de notre cadre de vie. Leur travail est important, le respecter est indispensable !

Agents techniques :
› Laurent Mathieu
› Samuel Jaussaud
› Romain Pélissier

Agentes administratives :
› Ludivine Laborie
› Gwénaëlle Boissel

Agente d'entretien :
› Françoise Delmas

Une réflexion engagée sur le fonctionnement de la mairie

Depuis plus de 10 ans, la mairie est ouverte au public uniquement le matin et les élus tiennent une permanence le premier samedi de chaque mois pour recevoir les administrés qui le souhaitent.

Notre équipe, en concertation avec les agents administratifs, réfléchit à une organisation différente mise en place à la rentrée ou à l'automne 2026. Nous souhaitons faciliter les démarches administratives de nos jeunes (pour le recensement à 16 ans), mais également des administrés qui travaillent et ont parfois du mal à se rendre disponible en matinée pour passer en mairie.
Nous réfléchissons à une ouverture le mercredi après-midi, et à enchaîner avec une permanence des élus toutes les semaines ou tous les 15 jours le mercredi de 17h à 19h.

Cette organisation pourrait faciliter les échanges entre les administrés, les services administratifs et les élus. La permanence du samedi matin nous semble peu efficace, trop peu d'administrés s'y rendent.

Avant de procéder à ces changements, nous sommes preneurs de vos avis. N'hésitez pas à nous dire si cette adaptation d'horaires vous serait utile.

Contactez-nous à : mairie@salvagnac.fr



SALVACONNECTÉ !

Si vous rencontrez des difficultés à effectuer des démarches administratives en ligne, Salva Connecté est là pour vous aider.

Demandez un rendez-vous à notre dévouée Val Tarière au 06 61 81 53 .63 ou valtarriere@salvagnac.fr.

C'est d'actualité... Il est temps de déclarer vos revenus !

Le 9 avril dernier a ouvert la procédure de déclaration des revenus pour l'année 2025. Pour rappel, vous avez jusqu'au jeudi 4 juin à 23h59 pour remplir votre déclaration en ligne sur le site impots.gouv.fr. Faisons le point sur les quelques nouveautés de 2026.

Avant la déclaration : Obligation de déclaration d'occupation de logement pour les propriétaires

La taxe d'habitation a été supprimée en 2023 pour les résidences principales mais reste applicable pour les autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants. C'est la raison pour laquelle la déclaration d'occupation est obligatoire et doit être effectuée dès qu'un changement d'occupant intervient. Pour ce faire, vous pouvez vous rendre dans votre espace Finances publiques à la rubrique biens immobiliers. À partir de la liste de vos biens, vous pouvez cliquer sur la case « Déclaration d'occupation ». Si vous n'avez pas pu effectuer cette démarche, vous pouvez le faire lors de votre déclaration des revenus.

Simplification du parcours déclaratif pour les travailleurs indépendants

Les pouvoirs publics ont décidé de simplifier le fonctionnement actuel pour les travailleurs indépendants en mettant en place une base de calcul unique pour les cotisations sociales et la CSG-CRDS. Les cotisations sociales seront désormais calculées sur la base des revenus bruts, diminués des charges d'exploitation et sans la déduction des cotisations sociales. Un abattement forfaitaire sera ensuite appliqué. Cette réforme n'aura pas d'incidence sur le montant des prélèvements sociaux mais devrait améliorer les droits de chaque travailleur indépendant. En effet, la part de la CSG-CRDS diminue mais celle de la cotisation retraite augmente. Cette évolution va dans le sens d'un alignement avec les règles qui s'appliquent aux salariés.

1AJ - Déclaration des salaires

En général, les montants des traitements et salaires ainsi que des heures supplémentaires (1GH) sont pré remplis dans votre déclaration. Vous pouvez les vérifier ou trouver les montants sur l'attestation fiscale que vous recevez fin décembre début janvier ou alors grâce à la fiche de paie de décembre qui indique (en général en bas) le montant imposable de l'année.
Bon à savoir : L'impôt sur le revenu en France est un impôt progressif par palier, ce qui signifie que les différentes tranches de revenus font l'objet d'un taux d'imposition différent. La loi de finance 2026 a fait évoluer de 0,9 % les tranches d'imposition car elles sont indexées sur l'inflation.
› Jusqu'à 11 000 euros : 0 %
› De 11 601 € à 29 579 € : 11 %
› De 29 580 € à 84 577 € : 30 %
› De 84 578 € à 181 917 € : 41 %
› Au-delà de 181 917 € : 45 %
Pour mieux comprendre le calcul de l'impôt sur le revenu, scannez le QR-code ci-contre.

Les taux d'imposition individualisés par défaut

Depuis septembre 2025, pour les couples mariés ou pacsés, les taux d'imposition sont individualisés par défaut ce qui ne change pas le montant de l'impôt versé par le couple mais le poids de ce dernier pour chacun des membres du couple. Si vous souhaitez un taux commun, il est toutefois possible de le demander dans votre espace personnel sur impots.gouv.fr.

6DE - Modification taux de CSG pour les revenus du patrimoine

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 distingue désormais deux taux de contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus du patrimoine :
› un taux de droit commun de 10,6 % applicable par principe aux revenus du patrimoine et aux produits de placement,
› un taux dérogatoire de 9,2 % applicable à certains revenus énumérés.
L'application différenciée de ces deux taux est effective à compter de la taxation des revenus 2025 pour les revenus du patrimoine et à compter du 1er janvier 2026 pour les produits de placements.

7UD et 7UQ - Une révision de la réduction d'impôt pour les dons

Le plafond de réduction d'impôt sur les dons en faveur des organismes d'aide aux personnes en difficulté ou aux victimes de violence est porté à 2 000 euros (au lieu de 1 000 euros pour les autres associations). Cette mesure s'applique sur les dons et versements effectués à compter du 14 octobre 2025. Le taux de la réduction d'impôt est également porté à 75 % du don (au lieu de 66 %).

7DB - Crédits d'impôts et services à la personne

Les services à la personne regroupent l'ensemble des activités exercées à domicile, destinées à répondre aux ▶

besoins des particuliers. Il s'agit par exemple de services de garde d'enfants ou de soutien scolaire, de travaux ménagers ou paysagers. Avoir recours à ce type de services fait de vous un "particulier employeur" ce qui ouvre un ensemble de droits mais aussi d'obligations.

› Le particulier employeur a l'obligation de formaliser l'embauche par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée qui mentionne la nature du travail à réaliser, la durée et les horaires du travail, la rémunération, les conditions de travail, etc. l'ensemble de ces clauses doivent être conformes au droit du travail en vigueur (congés payés, salaire minimum, conditions de travail, etc.). Il est possible de passer par un organisme mandataire pour rédiger ce contrat de travail.

› L'emploi d'un salarié à domicile ouvre droit à un avantage fiscal prenant la forme d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses effectivement supportées, dans la limite d'un plafond annuel de 12 000 euros par foyer fiscal, pouvant être porté jusqu'à 20 000 euros selon les situations. Depuis 2022, il est possible de bénéficier d'une avance immédiate : le crédit d'impôt est immédiatement déduit des montants dus et vous ne réglez que 50 % des sommes à payer (salaires et charges sociales). Vous pouvez également prétendre à une réduction ou une exonération de cotisations patronales de Sécurité sociale.

À noter : Certains particuliers employeurs peuvent bénéficier d'aides spécifiques pour participer au financement des prestations de services à la personne :

› **les personnes âgées en perte d'autonomie** ou dépendantes,

› **les personnes en situation de handicap**,

› **les enfants de moins de six ans** dans le cadre d'une prestation de garde d'enfants à domicile ou du recours à un assistant maternel agréé.

Zoom sur...les élections sénatoriales

Souvent moins médiatisées que les élections législatives, les élections sénatoriales jouent pourtant un rôle essentiel dans le fonctionnement de la démocratie française. Or, les prochaines élections se tiendront en septembre prochain. Zoom sur le fonctionnement et les enjeux de ces élections.

À quoi servent les élections sénatoriales ?

Le Sénat constitue, avec l'Assemblée nationale, l'une des deux chambres du Parlement. À ce titre, il participe pleinement à l'élaboration des lois. Conformément à l'article 45 de la Constitution, les textes législatifs sont examinés successivement par les deux assemblées jusqu'à l'adoption d'une version commune. Ce va-et-vient, appelé « navette parlementaire », permet à chaque chambre de discuter, amender, voire rejeter les textes proposés.

À la différence des députés, les sénateurs ne sont pas élus directement par les citoyens. Ils le sont au suffrage universel indirect, par un collège de « grands électeurs » pour lesquels le vote est obligatoire.

Un scrutin indirect et territorial

Le Sénat compte 348 membres. Il est renouvelé par moitié tous les trois ans, chaque sénateur étant élu pour un mandat de six ans. L'élection se déroule à l'échelle départementale, selon deux modes de scrutin. Dans les départements élisant un ou deux sénateurs, le scrutin est majoritaire à deux tours. En revanche, dans ceux où trois sièges ou plus sont à pourvoir, la représentation proportionnelle s'applique.

Le collège électoral rassemble les parlementaires du département, les conseillers régionaux et départementaux, ainsi que les délégués des conseils municipaux.

Le poids déterminant des communes

Les délégués des conseils municipaux constituent l'écrasante majorité du corps électoral, représentant à eux seuls près de 95 % des votants. La composition des délégués municipaux varie selon la taille des communes. Dans les communes de moins de 9 000 habitants, ils sont élus parmi les conseillers municipaux. À partir de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux deviennent délégués de droit. Dans les villes de plus de 30 000 habitants, des délégués supplémentaires sont désignés, à raison d'un pour 800 habitants, parmi les électeurs.

Septembre 2026 : un renouvellement clé

En septembre 2026, les 178 sièges renouvelés en 2020 seront à nouveau soumis au vote. Parmi eux figurent notamment les deux sièges de sénateurs du Tarn. Les actuels sénateurs du Tarn sont Marie-Lise HOUSSEAU et Philippe FOLLIOT tous deux du groupe Union Centriste. À l'issue de ce scrutin, les sénateurs procéderont à l'élection du président du Sénat, un rendez-vous institutionnel organisé tous les trois ans après chaque renouvellement partiel.

Mieux comprendre... Le fonctionnement de la communauté d'agglomération

Moins connue du grand public que la commune, la communauté d'agglomération joue pourtant un rôle central dans l'organisation des services locaux. Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, créé en 1999 pour favoriser le regroupement de communes sur un territoire continu et cohérent. La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet en est une illustration concrète. Née en 2017 de la fusion de trois intercommunalités — le Rabastinois, Tarn et Dadou, et Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois — elle rassemble aujourd'hui 56 communes. Son siège est installé à Técou.

Des compétences transférées pour mutualiser les services

Se constituer en communauté d'agglomération implique pour les communes de transférer une partie de leurs compétences à la communauté d'agglomération. L'objectif est de mutualiser les moyens et assurer une gestion plus efficace à l'échelle du territoire. Ce transfert de compétences est encadré par l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Certaines compétences sont transférées automatiquement et de manière obligatoire.

Il s'agit des compétences suivantes :

› développement économique et promotion du tourisme ;

› urbanisme et aménagement de l'espace ;

› équilibre social de l'habitat ;

› politique de la ville ;

› gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

› gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage ;

› collecte et traitement des déchets des ménages ;

› eau ;

› assainissement des eaux usées ;

› gestion des eaux pluviales urbaines.

Le texte prévoit également la possibilité de transférer également des compétences optionnelles. Dans notre cas, il s'agit des compétences suivantes:

› création, aménagement et entretien de la voirie ;

› protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

› construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

› action sociale d'intérêt communautaire ;



© DDM

Budget déchets 2026 : garantir l'équilibre du service public tout en préservant l'équité entre les habitants

Gaillac-Graulhet Agglomération assure au quotidien un service public essentiel, la collecte et le traitement des déchets pour plus de 78 000 habitants soit environ 36000 Foyers répartis sur 56 communes.

Ce service repose sur un budget annexe spécifique, financé en grande majorité par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Un contexte budgétaire de plus en plus contraint, depuis plusieurs années, le coût du traitement des déchets augmente fortement et de manière structurelle. Cette hausse est principalement liée à des facteurs sur lesquels l'agglomération n'a pas de pouvoir direct :

› L'augmentation des coûts de traitement appliqués par le syndicat auquel l'agglomération adhère qui sont induits par la hausse continue de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), perçue par l'État, qui a connu +63 % d'augmentation entre 2022 et 2025

› Les tarifs appliqués par le syndicat (département de traitement des déchets, notamment les déchetteries), à savoir 37 € par an et par habitant. Concrètement, sur 100 € de TEOM payés par un habitant, près de 59 € sont consacrés au traitement des déchets, contre 36 € seulement pour la collecte assurée par l'agglomération.

Le traitement est aujourd'hui le premier poste de dépense du service.

Des efforts déjà engagés pour maîtriser les dépenses
Consciente de ces contraintes, l'agglomération a engagé depuis plusieurs années des mesures d'optimisation importantes, notamment en réorganisant les tournées de collecte et en optimisant les charges de personnel. Ces efforts ont permis de limiter l'impact financier, mais ils atteignent aujourd'hui leurs limites, d'autant plus que l'agglomération souhaite augmenter la qualité du service rendu et renforcer la communication y compris la prévention pour accompagner au tri et lutter contre toutes formes d'incivilités, seules solutions durables pour réduire les tonnages de déchets et donc les coûts à long terme.

Pourquoi une évolution de la TEOM est nécessaire en 2026
Pour l'année 2026, la hausse des seuls coûts de traitement représente environ 500 000 €
supplémentaires, soit 7 € par habitant par an. Sans ajustement de la TEOM, le service public des déchets ne pourrait pas être financé dans des conditions pérennes. Il s'agit donc d'une mesure de responsabilité, indispensable pour garantir la continuité du service. Pour ce faire, une évolution différenciée, plus juste et plus équitable est de rigueur. La réglementation impose que les taux de TEOM soient corrélés au niveau de service rendu.
Or, le coût de collecte n'est pas le même selon les territoires :
› collecte en porte-à-porte (proximité)
› collecte en apport volontaire ou en points de regroupement (PAV/PR)

Une analyse détaillée des coûts a montré un écart équivalent à environ 1 point de fiscalité
sur la feuille d'imposition entre ces deux modes de collecte.
Ainsi, pour le budget 2026, il est proposé :
› un ajustement du taux en zone de collecte en porte-à-porte
› la maîtrise du taux en zone en apport volontaire
En clair les nouveaux taux de TEOM proposés :
› Zone porte-à-porte (PAP) : 11,87 %
› Zone apport volontaire (PAV/PR) : 11,12 % cela représente aucune augmentation
Soit un écart de 0,75 point, justifié par la différence de coût réel du service.

Exemples d'évolution annuelle de la TEOM :
› Maison individuelle de 132 m2 à Grazac d'une valeur locative* 2226 € (zone en porte-à-porte)
- TEOM actuelle : 248 €
- TEOM après ajustement : 264 €
- Évolution : +16 € par an

› Maison individuelle à Graulhet de 80m2 d'une valeur locative* 1505 € (zone en porte-à- porte)
- TEOM actuelle : 167 €
- TEOM après ajustement : 179 €
- Évolution : +12 € par an

› Maison individuelle à Fayssac de180 m2 d'une valeur locative* 2338 € (zone en porte-à-porte)
- TEOM actuelle : 260 €
- TEOM après ajustement : 278 €
- Évolution : +18 € par an

* La valeur locative cadastrale est une estimation fiscale du loyer annuel théorique d'un logement, fixée par l'État, servant de base au calcul des impôts locaux, dont la TEOM.

Ces exemples illustrent une évolution progressive et maîtrisée, nécessaire pour faire face à
l'augmentation des coûts de traitement des déchets. Pour un foyer, cette évolution représente en moyenne entre 1 et 1,50 € par mois, afin de garantir un service public essentiel et durable.

Tous les secteurs ne sont donc pas concernés de la même manière, et cette différenciation
répond à un objectif de justice fiscale. Une augmentation mesurée et tournée vers l'avenir.
L'évolution proposée reste contenue et représente une participation limitée à l'échelle des foyers.
Elle permettra surtout de :
› assurer l'équilibre du budget déchets,
› maintenir un service public fiable et de qualité,
› investir dans la prévention, l'amélioration du tri et la réduction des erreurs,
› préparer les évolutions futures du service de manière réfléchie et adaptée aux réalités du territoire
› mettre en place des actions concrètes et visibles auprès de tous

L'agglomération est consciente que ces décisions peuvent susciter des interrogations.C'est pourquoi elle s'engage à expliquer, dialoguer et accompagner les habitants, en toute transparence. Maîtriser les coûts des déchets, c'est un enjeu collectif, au service de l'environnement, du pouvoir d'achat et de la qualité de vie sur l'ensemble du territoire. Réduire la quantité de déchets est un effort collectif. Chacun, par ses gestes quotidiens, peut contribuer à protéger l'environnement et à contenir le coût du service public. Le meilleur déchet est, avant tout, celui que l'on évite de produire.

Commémoration du 8 Mai 2026 : Mémoire, transmission et engagement républicain

Le vendredi 8 mai 2026, les habitants de Salvagnac se sont réunis devant le monument aux morts afin de commémorer le 81e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, date marquant la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe.
Cette cérémonie du souvenir, empreinte de recueillement et de solennité, a rassemblé les élus municipaux, les maires de communes avoisinantes, les anciens combattants, les porte-drapeaux, la brigade des sapeurs-pompiers, les représentants des associations locales ainsi que de nombreux habitants venus rendre hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté.
Les dépôts de gerbes, la lecture du message officiel, l'Hymne nationale, le chant des partisans et la minute de silence ont rappelé l'importance du devoir de mémoire et la nécessité de transmettre aux jeunes générations les valeurs de paix, de fraternité et de démocratie qui fondent notre République, surtout en ces temps troublés au niveau international.
Cette commémoration revêtait également une dimension particulière pour notre commune puisqu'elle constituait le premier événement officiel présidé par le nouveau maire de Salvagnac, Fabien Fenestre.
Le 8 mai 1945 reste une date majeure de l'histoire contemporaine. Il symbolise la victoire contre la barbarie nazie et


© YVES RAYMOND (SOUVENIR FRANÇAIS)

le retour de la paix en Europe après plusieurs années de guerre et de souffrances. Chaque année, cette cérémonie permet d'honorer la mémoire des soldats, résistants, déportés et victimes civiles de ce conflit mondial. C'est également l'occasion de signifier l'importance de faire vivre la mémoire collective et de maintenir, dans nos villages ruraux, ces temps de rassemblement républicain qui unissent les générations autour de notre histoire commune.
La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence et leur attachement fidèle à cette cérémonie de mémoire et de citoyenneté.

VOTRE LIEN AVEC LES SERVICES DE LA MAIRIE

Afin de vous informer en cas de nécessité, merci de transmettre vos coordonnées téléphoniques et électroniques.
Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir les newsletters municipales

05 63 33 50 18
mairie@salvagnac.fr



Zoom sur... les travaux déjà réalisés en 2026

Depuis le début de l'année, quatre chemins ont été goudronnés pour une longueur totale de 750 mètres et un chemin a été remis à neuf en Grave Non Traitée 0/20 pour une longueur de 250 mètres.
Le montant total de ces travaux de voirie s'élève à 41 774 € TTC.

© MAXIME LOGER





Aux Sourigous

La guinguette aux Sourigous a également fait l'objet de travaux de rénovation et notamment la création d'une dalle pour accueillir une pergola et d'un massif végétalisé. Il est prévu d'y installer une borne électrique de type « marché » pour éclairer la terrasse ou accueillir des petits groupes. Les exploitants y implantent une pergola afin de sécuriser le service en cas d'averses et de profiter d'une belle vue à l'ombre par temps ensoleillé. C'est ouvert, allez-y !



© MAXIME LOGER

Un devis est en cours de réalisation pour reprendre et sécuriser les jeux pour enfants avant l'été : remplacement des parties abîmées et peintures sur toutes les parties verticales.

Salle Omnisport et complexe sportif

Des buts de handball ont été installés dans la salle omnisport. Les associations sportives ont été rencontrées mardi 28 mai 2026 pour faire le point sur les besoins et équipements à prévoir dans les années à venir. Des travaux conséquents sont envisagés cette année pour améliorer cet équipement majeur pour notre village et particulièrement utilisé.



© EDWIGE ALBAULT

Le point sur les travaux en cours

Un certain nombre de chantiers sont en cours de réalisation à Salvagnac. Voici le point sur les avancées récentes de ces derniers.

École Canta Grelh

Pour commencer, les travaux de l'école avancent. Les travaux de désamiantage de la toiture sont achevés, le nouveau bâtiment est en cours de création et le réfectoire et la cantine seront rénovés durant les deux mois d'été pour être fonctionnels à la rentrée scolaire 2026.



Les Barrières

À l'école des Barrières, nous prévoyons une remise à niveau de certaines pièces (bureau d'accueil, toilettes, salle multi-usages), la réalisation de plans en cours pour quantifier les matériaux. Une rénovation plus lourde (toiture, assainissement, appartements) pourra être portée par la municipalité une fois que le sujet foncier avec la commune de Lisle sur Tarn sera définitivement réglé.

Médiathèque

La réalisation du cahier des charges pour lancer un appel d'offre de maîtrise d'œuvre est en cours. Le projet de rénovation de la médiathèque reste un sujet urgent mais les travaux (plus de 250 000€) nécessitent de déposer un dossier de financement auprès des services de l'Etat. La consultation des architectes est prévue avant l'été. Les travaux devraient débuter au premier trimestre 2027 et, on l'espère, être terminés pour la rentrée 2027 (comme l'école !)

Services de la commune

› Installation d'un « locker » Chronopost sur le parking de Vival par Christine Lanois.
› La campagne d'épareuse a débuté début mai.
› Le SDET prévoit un renforcement de réseau électrique sur notre commune lié à l'extension de la maison de retraite et à la rénovation et extension de l'école. Ils étudient différentes possibilités avec un ou deux transformateurs, la rue du Dr Gary devrait faire l'objet de travaux lourds (tranchées) car un câble de moyenne tension y passe. Lors de ce chantier, l'éclairage public serait remis aux normes. Une réunion est prévue le 3 juin avec leurs services à Salvagnac pour faire un point sur ces projets. Les travaux sont prévus pour 2027.

Voirie

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a alloué un budget de de 37 793 € pour la rénovation de 900 mètres de voirie à reprofiler. Il s'agit de la route de Peyrusse, la route du Trémoulet et la route Pé de Loup, refaite avec la commune de Montgaillard. Les travaux sont prévus pour courant en 2026.
Par ailleurs, suite à la réunion avec les agents de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet du 7 avril 2026, nous allons procéder à la mise en place d'une expérimentation avant l'été pour la sécurisation de l'intersection entre le chemin de Pelot et le chemin de la Rosière.
Plusieurs administrés se sont plaints de l'état de leur voirie, une visite est prévue avec le chef de services de l'exploitation Voirie – Espace vert de la CAGG pour une expertise.

Station service

Comme vous avez pu le voir, la station service tant attendue sort de terre. Les derniers aménagements sont en cours de réalisation. Dès que les dernières formalités administratives et les branchements électriques seront terminés, elle sera mise à votre disposition. Nous espérons l'inaugurer entre la fin juin et le début du mois de juillet, en présence de l'ancienne équipe municipale qui l'a fait naître.



Bon à savoir : Dans les prochains mois plusieurs groupes de travail seront créés afin de planifier les travaux d'aménagement de certains bâtiments et places du village. Les administrés, et notamment les riverains, seront conviés à ces groupes de travail et pourront ainsi co-construire le projet avec les élus avant que les travaux de rénovation soient engagés.



© LUDIVINE LABORIE

Nouvelle Équipe au CCAS

L'équipe du CCAS se renouvelle partiellement en ce début de mandat. Nous avons la chance d'avoir une équipe composée à la fois d'anciens membres qui sont les "mémoires" du CCAS et vont nous permettre de continuer les actions déjà engagées et de nouvelles énergies pour apporter un nouveau souffle.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) anime une action sociale générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, restos du cœur, secours catholiques, personnel de santé de Salvagnac et alentours). À ce titre, il développe des actions orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes en situation de handicap, aux enfants, aux familles en difficulté.
Le CCAS est le relai de la politique sociale voulue par l'équipe municipale : il lutte contre les inégalités, la maltraitance, l'exclusion sociale et toutes formes de discriminations. Il prend en compte, dans la mesure de ses compétences, les besoins de la population. Sa politique est d'être dans une démarche de prévention, afin d'éviter aux personnes de plonger dans une précarité complète.
Les habitant-es de Salvagnac peuvent rencontrer un membre du CCAS sur rendez-vous, pour faire un bilan de leur demande d'aide sociale afin d'évaluer la nécessité de rencontrer ou pas les services sociaux de la maison des solidarités à Gaillac dont dépend la commune. Le CCAS essaie de répondre aux questions concernant les droits et l'accès aux prestations, de guider dans les démarches administratives, de répondre à des situations de détresse ou d'urgence sociale. Cette permanence a pour objectif de suivre les situations dans la durée pour accompagner les personnes en difficulté et leur permettre de retrouver ou d'accéder à l'autonomie.

Val Tarrière

Pour prendre RDV : par téléphone à la mairie 05.63.33.50.18
ou par mail : valtarriere@salvagnac.fr
Une bonne partie de l'équipe !



Nouveau projet : TOC TOC

À votre rencontre : une aventure humaine autour de la rencontre

À Salvagnac, un nouveau projet solidaire et artistique voit le jour. Porté par la compagnie Ordinaire-Extra, il s'inscrit dans une dynamique locale en lien avec le CCAS et des associations du village.
Trois artistes iront à la rencontre de personnes âgées du village, parfois isolées, afin de recueillir leur parole. Au cœur de la démarche, une question : quelle rencontre a marqué votre vie ?
Les habitants sont invités à partager leurs souvenirs, qui serviront de matière à une création collective mêlant spectacle, photographie et son. Cette création, construite avec les habitants, sera ensuite présentée au public. Des bénévoles sont invité-es à rejoindre le projet et seront accompagné-es dans cette démarche fondée sur l'écoute.
Parce qu'une rencontre peut parfois tout changer.
Et qu'il suffit, parfois, d'un simple « toc toc ».

PHOTO TRANSMISE PAR L'EHPAD DE DOURGNE



À noter : Une réunion d'information est prévue le vendredi 19 juin à 18h30, à L'Écrin, autour d'un apéro partagé

Association Paroles de femmes

L'association Paroles de femmes, accompagne les femmes en difficulté et leurs enfants, notamment en cas de violences. Elle propose une écoute ainsi qu'un soutien psychologique, juridique et administratif.
Elle propose également différents ateliers en groupe pour prendre ou reprendre confiance en soi ainsi qu'un service dédié à la relation mère-enfants après la séparation.
L'accueil se fait en toute confidentialité, sans jugement et nous vous accompagnons là où vous voulez aller, à votre rythme. Une chose à retenir, vous n'êtes pas seule.

L'association accueille les femmes qui le demandent, tous les jours de la semaine de 9h00 à 17h00 au 72 avenue Saint-Exupéry à Gaillac. Il y a également des permanences délocalisées à Lavaur, Vaour, Les Cabannes, Puylaurens et Revel une fois par mois.
Vous pouvez appeler au 09.51.87.31.70 pour prendre rendez-vous ou obtenir des informations. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de l'association en flashant le QR-code ci-contre.

Bon à savoir : il existe un relais Paroles de femmes à Salvagnac. Vous pouvez demander un rendez-vous à : valtarriere@salvagnac.fr ou 06.61.81.53.63

Ateliers gratuits Bien voir, bien entendre

Il s'agit d'ateliers gratuits en visioconférence. Pour y accéder, inscrivez-vous sur www.happyvisio.com avec le code HAPPY81.

Vous souhaitez vous inscrire ?
Contactez-nous au : 01 76 28 40 84



Anxiété et examen

L'anxiété liée aux examens à l'école est une expérience à laquelle beaucoup d'entre nous peuvent s'identifier. Cela peut se produire en prévision d'un test à venir ou même dans l'attente d'une note à la suite d'un examen. Les tests et l'anxiété font partie intégrante de la vie scolaire et chacun d'entre eux a le potentiel de nous amener à grandir. L'anxiété par rapport à des étapes clés, à sa réussite et aux enjeux précis, perdurent au-delà de la vie scolaire dans les moments de la vie professionnelle et personnelle.

L'anxiété vient de l'importance que l'on accorde à cette étape, à cette échéance et aux sujets pour lesquels elle s'invite. À bon escient, l'anxiété peut aider à se concentrer et à accroître la motivation à apprendre de manière plus approfondie. Des problèmes peuvent survenir lorsque l'anxiété commence à interférer avec notre capacité à fonctionner. La peur d'un échec potentiel peut nous amener à avoir du mal à nous concentrer, à dormir ou nous met dans une position dans laquelle l'examen semble insurmontable et les apprentissage disparaissent devant cette échéance.
Il est important de rappeler que l'anxiété liée aux examens se manifeste différemment d'une personne à l'autre, tant au niveau de l'apparence que de l'intensité. Cette anxiété, n'est pas le fait d'une décision volontaire, et peut parfois s'apparenter à une grande fatigue, un refus des temps de préparation, une stratégie de contournement de l'échéance, un enfermement, un blocage total, une perte d'appétit…
Cependant, nous avons des outils, des chemins pour vivre avec, et faire de cette anxiété un élément qui n'empêche plus d'avancer dans sa propre vie. Tout d'abord, il nous faut la comprendre.
L'anxiété est un symptôme. On la ressent, elle est présente dans notre corps, dans notre quotidien. Ce n'est pas une idée. Elle se fait ressentir lors d'évènements ou face à une réalité dont nous ne maîtrisons pas tous les paramètres, mais qui est importante pour nous. Elle est alimentée par l'importance que nous accordons aux évènements et à leurs conséquences, mais aussi à leurs sens symboliques. Elle est aussi alimentée par le sentiment d'impuissance et à la sensation des efforts très importants et parfois vains pour tenter de résoudre cet évènement.
Personne ne commence sa vie en étant anxieux à l'idée d'un test ou d'un examen. Cela se construit souvent au fil du temps en raison de forces extérieures, telles que les pressions exercées par les familles ou le désir personnel de poursuivre des objectifs académiques ou personnels. Certains intériorisent ces sentiments, ce qui entraîne une réaction d'anxiété prolongée.
Parfois, certain(e)s associent les bonnes notes à une valeur de leur personne. Les notes sont importantes, et ce, de plus en plus au fur à mesure que l'on avance dans le parcours scolaire, mais elles ne représentent qu'un aspect de la réussite. Dans certains cas, certains commencent à établir un lien direct entre leurs notes et leur valeur personnelle. Cela conduit à une anxiété plus profonde à l'égard des examens.
Pour diverses raisons, il est possible d'être amené à suivre des cours qui nous mettent au défi au-delà de ce que l'on est prêt à accomplir, en raison de notre niveau actuel de compréhension, de compétence ou de langue. Se mettre au défi peut avoir des avantages, mais cela peut aussi avoir un impact sur les notes et la confiance en soi et, en fin de compte, sur notre bien-être mental. Pour gérer l'anxiété, il est important d'avoir des attentes équilibrées à l'égard de soi-même lorsque l'on choisit de dépasser ses capacités.
Pendant les tests chronométrés, nous pouvons éprouver la peur de ne pas terminer, même si l'on est capable de répondre à toutes les questions. Regarder les minutes s'écouler pendant que nous nous efforçons de terminer un test ou un examen peut être accablant. Cela peut accroître la pression pendant le test, voire même, avant même de s'asseoir dans la salle d'examen. Lorsque c'est possible, on peut soulager notre anxiété en discutant avec le professeur de formats de test alternatifs ou des services d'accessibilité afin d'avoir une adaptation du cadre.
L'anxiété peut être gérée, en considérant chaque expérience comme une occasion de grandir et d'apprendre, comme se concentrer sur les compétences acquises au lieu de baser notre réussite sur les résultats obtenus aux examens.
En amont du test, il nous faut trouver des méthodes d'études efficaces car c'est un moyen important de se préparer aux examens et, en fin de compte, de soulager l'anxiété. Les bonnes habitudes d'étude dépendent des préférences personnelles, mais il convient d'envisager des activités qui impliquent un engagement actif dans la matière, comme les cartes-éclairs, les groupes d'études ou les tests d'entraînement, chacun apprenant de manière différente.
Créez une routine pré-test standard qui inclut la préparation du matériel d'études, ainsi que des activités mentales et physiques qui nourriront l'esprit et le corps. Lors de l'élaboration de cette routine pré-test, il faut penser à des habitudes de sommeil adéquates, à l'exercice physique, et au temps passé avec nos amis ou notre famille. Ces activités peuvent aider à se sentir reposé, à améliorer la mémoire et l'attention, et à avoir un effet positif sur notre anxiété.
En fait, il nous faut penser à prendre la main sur sa préparation par son organisation, la maîtrise de l'environnement dans lequel on travaille, l'organisation des tâches et des révisions, la préparation matériel du test. L'activité physique est importante car elle aide au sommeil, et permet d'évacuer des tensions physiques qui empêchent la concentration. L'organisation du temps de manière rigoureuse est aussi importante. Cette organisation attache du temps à chaque chose et prévoit des pauses, les repas, du sommeil, des activités para-révision, de manière régulière et quotidienne.

Yannick Seguignes

ENFANCE - JEUNESSE - FAMILLE

Un mois de juin toujours bien chargé !

En cette fin d'année scolaire, plusieurs échéances importantes sont à venir : les épreuves terminales pour les bacheliers et les élèves de troisième, la validation des vœux Parcoursup, l'inscription pour la rentrée 2026. Nous vous proposons un petit tour d'horizon de ces différentes échéances avant de planifier des vacances bien méritées.

L'inscription à l'école Canta Grehl

Pour inscrire ou réinscrire vos enfants, il faut effectuer les démarches avant juillet si possible. Pour les nouvelles inscriptions, il vous faudra passer en mairie pour que le maire signe l'inscription et vous pourrez récupérer le dossier agglomération et le dossier scolaire à compléter. Pensez à bien remplir ces deux documents qui n'ont pas la même finalité et destination.

© TIM BASTIAN



Informations importantes : Les portes-ouvertes de l'école auront lieu le 13 juin à entre 9h30 et 11h00. La rentrée scolaire aura lieu le mardi 1er septembre 2026.

Parcoursup… c'est presque terminé !

Les élèves de terminale recevront les réponses à leurs voeux Parcoursup à compter du mardi 2 juin. Chaque élève se retrouve alors dans plusieurs situations :

› Un élève qui reçoit plusieurs "oui" ne pourra en conserver qu'un seul. Il est donc préférable d'ici là de hiérarchiser les vœux dans son esprit car attention, il y a un délai de réponse à respecter sans quoi, les propositions seront perdues. Les élèves qui maintiennent un "oui" peuvent conserver les voeux en attente ou renoncer à leurs voeux en attente.

› Un élève qui n'a aucune proposition le 2 juin ne doit absolument pas paniquer : la procédure est longue et les "oui" mettent parfois quelques jours à arriver, le temps que la plateforme vous fasse remonter sur les listes. Un peu de patience donc.

› Un élève qui n'a reçu que des réponses négatives pourra formuler de nouveau 10 vœux à partir du 11 juin mais attention, il faudra être rapide !

Le saviez-vous ?

› Les réponses sont suspendues pendant les épreuves de bac pour permettre aux élèves de rester concentrés sur leurs examens.

› Cette année, à compter du 5 juin, il est demandé aux élèves de classer par ordre de préférence les vœux en attente que je souhaite conserver. L'objectif est d'accélérer le rythme d'envoi des propositions pour permettre au maximum de candidats de recevoir des propositions.

› La phase principale prendra fin le 11 juillet et la phase complémentaire le 10 septembre. À partir du 1er juillet, les élèves peuvent solliciter directement depuis leur dossier Parcoursup l'accompagnement des équipes CAES, commission d'accès à l'enseignement supérieur, pour recevoir une proposition d'admission au plus près de leur projet et en fonction des places disponibles. L'accompagnement se poursuit jusqu'à mi octobre pour permettre de trouver une formation adaptée au projet.

› Une fois le vœu définitif accepté et les résultats du baccalauréat publiés, les élèves peuvent s'inscrire dans l'établissement du supérieur choisi selon les modalités indiquées sur Parcoursup. Ne planifiez pas trop vite les départs en vacances, ces différentes étapes sont importantes pour une rentrée sereine !

Les dates des épreuves à venir

Important : chaque candidat doit se présenter dans son centre d'examen muni de sa convocation et de sa pièce d'identité. Sans ces documents, il peut se voir refuser l'entrée à la salle d'examen !

Élèves de troisième : Épreuves du diplôme national du brevet

› Session normale : Vendredi 26, lundi 29 et mardi 30 juin
› Session de remplacement : Jeudi 10 et vendredi 11 septembre

Élèves de première : Épreuves anticipées du baccalauréat

› Épreuve écrite de français : jeudi 11 juin matin.
› Épreuve écrite de mathématiques : vendredi 12 juin matin.
› Épreuve orale de français : à compter du lundi 22 juin.

Pour rappel, la moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité abandonné constitue la note de baccalauréat, coefficient 8.

Élèves de terminale : Épreuves du Baccalauréat

Bac général et technologique

› Épreuves de philosophie : lundi 15 juin matin.
› Épreuves écrites de spécialité : mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 juin.
› Grand oral : du lundi 22 juin au mercredi 1er juillet au plus tard.
› Épreuves écrites de remplacement : du lundi 7 au jeudi 10 septembre.

Baccalauréat professionnel

› Épreuves écrites de français, histoire-géographie, enseignement moral et civique : jeudi 28 mai
› Épreuves écrites de arts appliqués, cultures artistiques, économie-droit, économie-gestion : vendredi 29 mai
› Langue vivante A : mercredi 20 mai
› Langue vivante B : jeudi 21 mai
› Prévention, santé et environnement : lundi 1er juin
› Épreuves pratiques et orales du baccalauréat professionnel: à compter du mercredi 24 juin 2026.
› Épreuves écrites de remplacement (selon les spécialités) : du lundi 7 au vendredi 11 septembre et du lundi 14 au jeudi 17 septembre.

Les résultats seront communiqués à partir du mardi 7 juillet. Les épreuves dites "de rattrapage" se dérouleront jusqu'au vendredi 10 juillet inclus.

Élèves de CAP (certificat d'études professionnelles) : Épreuves écrites

› Épreuves écrites d'enseignement général : lundi 8 et mardi 9 juin.
› Pour la session de remplacement : lundi 14 et mardi 15 septembre.

Le saviez-vous ?

› Les épreuves de remplacement sont des sessions qui sont organisées pour les candidats qui n'ont pas pu se rendre aux épreuves de la session normale pour des raisons de force majeure. Pour pouvoir se présenter à la session de remplacement de l'année en cours, les candidats devront obligatoirement adresser dans les 48 heures suivant l'absence, le formulaire de demande d'inscription à la session de remplacement, accompagné des pièces justificatives apportant la preuve de leur empêchement à s'être présentés à tout ou partie d'épreuves.

› Fraude aux examens : chaque année la direction des examens et concours réunit fin août une commission chargée d'étudier les cas de fraudes aux examens et de prononcer d'éventuelles sanctions si la fraude est avérée. Or, si l'interdiction de se présenter à un examen pour une durée de 5 ans n'est que rarement prononcée, chaque année un certain nombre de candidats reçoivent tout de même des sanctions allant du blâme à l'interdiction de se présenter à un examen, avec ou sans sursis. Il est à noter que lorsqu'une sanction est prononcée, l'élève reçoit la note de 0/20 à l'épreuve pour laquelle il y a eu fraude, entraînant parfois l'échec à l'examen ou le passage aux épreuves du second groupe, fin septembre. Ainsi, lorsqu'un candidat est soupçonné de fraude, ses résultats sont suspendus le temps de la procédure, tout comme son affectation dans le supérieur pour les bacheliers.

Effectuer les demandes de bourses et de logement

Les demandes de bourses doivent se faire auprès du CROUS de votre académie avant le 31 mai. Scannez le QR-code ci-contre pour vérifier votre éligibilité ou déposer votre dossier social étudiant.

Les offres de logement du CROUS disponibles sont en ligne à compter du 5 mai sur trouverunlogement.lescrous.fr. Les propositions de logement en résidences universitaires se déroulent en deux phases :

› une phase principale qui s'échelonne sur 4 semaines avec trois tours d'affectation, du 5 mai au 5 juillet 2026, les boursiers sont prioritaires et cette phase n'est pas ouverte aux étudiants internationaux.
› une phase complémentaire : du 7 juillet au 30 octobre : cette phase permet aux étudiants (et pour les étudiants internationaux à compter du 13 juillet) de consulter les offres de logements restés disponibles à l'issue de la phase d'attribution initiale.

Les étudiants résidant déjà dans un logement Crous et qui souhaitent le conserver doivent suivre une procédure spécifique du 10 mars au 4 mai 2026.

Enfin, les étudiants peuvent faire une demande d'Aide personnalisée au logement sur le site de la CAF. Pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'APL, scannez le QR-code ci-contre (simulateur de droit APL) et suivez la procédure.

Zoom sur... Les projets de l'année scolaire 2025/2026 à l'école Canta Grelh

Les élèves de l'école Canta Grelh ont pu, cette année encore, participer à un certain nombre de projets, sous l'impulsion de l'équipe enseignante ainsi que du Réseau Écoles Rurales. En voici un petit résumé.

Cette année, les élèves de l'école ont participé à une semaine complète d'événements autour de Noël. Le lundi, les élèves de CM1-CM2 se sont rendus à la maison de retraite. Mardi, l'ensemble des classes ont participé à un spectacle de chant interactif en journée et le soir, les parents étaient invités à venir écouter leurs enfants chanter des chants de Noël, de la petite section au CM2. Le mercredi, les élèves ont assisté à une séance de cinéma. Celle-ci a été en partie financée par l'APE (Association des Parents d'Élèves) que Madame la directrice ainsi que l'ensemble de l'équipe enseignante remercient pour la prise en charge financière des entrées, l'école ayant financé le bus. Le jeudi les élèves ont eu un goûter offert par la mairie et le vendredi ils ont dégusté un repas de Noël à la cantine. Pour finir, en partenariat avec le Réseaux d'Écoles Rurales, les grands se sont livrés à des défis de Noël tous les jours.

Le vendredi 27 mars 2026, l'ensemble des élèves de l'école, accompagnés des personnels et de parents volontaires ont fêté le Carnaval. Après un départ de l'école à 9h30, le joyeux cortège a effectué une traversée du village pour passer par la mairie et se rendre place de la victoire avec Madame Carnaval. Le temps n'a pas permis de mettre feu à celle-ci, comme le voudrait la tradition, mais les élèves ont apprécié ce moment de rassemblement. La création de Madame Carnaval a été effectuée en partenariat avec la maison de retraite : les enfants ont dessiné monsieur ou madame Carnaval, les dessins ont été donnés à la maison de retraite et les résidents ont choisi leur favori. C'est le dessin vainqueur qui a été construit. La matinée s'est achevée pour les grands par un passage à la maison de retraite et pour les plus petits par un partage du goûter et de la danse à l'école.





© MME GRESSE & EDWIGE ALBAULT

Le voyage scolaire a eu lieu du 17 au 20 mars 2026 à Barège. Les élèves ont eu la chance de visiter le Pic du midi et de participer à trois ateliers sur le thème de la montagne : atelier chiens de traineaux, atelier raquettes, atelier construction d'igloo et sensibilisation aux avalanches. Les élèves ont également participé à un cluedo sur les animaux et visité une ferme et une fabrique de fromage. Un programme riche pour nos écoliers !

Le 10 avril 2026, les élèves de toutes les classes en dehors de la petite section ont participé à une course longue à



© MME GRESSE

la base des Sourigous. La mairie a réalisé l'entretien des espaces verts afin de permettre aux élèves de rejoindre l'espace à pied. Les élèves de grande section et de CP ont couru sur des parcours adaptés tandis que les plus grands ont couru autour du lac.

Connaissez-vous... Le Réseau d'Écoles Rurales (RER)

Le Réseau d'Écoles Rurales est une spécificité du Tarn. L'objectif du réseau est d'aider les écoles rurales à rompre l'isolement en apportant des moyens matériels, humains et financiers. L'éducation nationale met à disposition un demi-poste pour animer ce réseau et le département et la communauté d'agglomération accordent un budget de 40 euros par élève, à raison de 20 euros chacun.
Le réseau vit donc grâce à une convention, qui s'appuie sur trois partenaires :

› le Conseil départemental du Tarn, qui accorde un budget de 20 euros par élève ;
› les Services départementaux de l'Éducation Nationale, qui met à disposition un demi-poste pour animer le réseau ;
› l'Agglomération Gaillac – Graulhet, qui accorde également un budget de 20 euros par élève.

Notre RER est composé de 4 écoles qui représentent 297 élèves soit 13 classes et 16 enseignants.
Notre actuelle coordonnatrice de réseau d'écoles rurales est Sandrine Benimelis. Professeure des écoles depuis 27 ans, elle enseignait de nombreuses années dans la circonscription de Lavaur où elle a pu exercer dans des configurations d'écoles différentes, allant de la petite école à deux classes aux écoles REP. Ces expériences lui ont permis de comprendre la diversité des besoins et des contextes d'apprentissage auxquels font face les enseignants. Ayant été nommée par la suite directrice déchargée à Saint-Sulpice, elle a développé des compétences de coordination et a compris qu'elle aime particulièrement l'idée d'être "un passeur qui facilite la vie à tout le monde". C'est donc tout naturellement qu'elle a postulé pour ce poste de coordinatrice qui lui permet de continuer à évoluer dans ses pratiques, de développer des compétences nouvelles et surtout de mettre ses compétences au profit des écoles en construisant et proposant des projets pédagogiques qui répondent aux besoins des élèves, quel que soit leur contexte scolaire. En poste depuis septembre 2025, elle est passionnée par les projets qu'elle mène et très enthousiaste à l'idée de ceux qu'elle prépare pour l'année scolaire à venir au service d'un renforcement de la réussite des élèves.
Cette année, les élèves de Salvagnac ont participé à plusieurs projets en lien avec le RER. Denis Bataille de l'association Arc-en-ciel 81 est intervenu auprès de 11 classes du réseau pour mener une activité cerf-volant en début d'année scolaire. Le 16 décembre, les élèves ont assisté à un spectacle interactif autour de la voix Rachel Joseph et son musicien Lionel. Les élèves de MS et GS/CP ont participé au projet Blue-bot : il s'agit de petits robots qui ont 4 flèches pour pouvoir les diriger. Les élèves doivent programmer le robot pour qu'il suive une trajectoire simple avec un lieu de départ de d'arrivée. Le projet permet un passage en abstraction car l'enfant dessine la trajectoire et vérifie avec le robot qu'elle fonctionne. Enfin, les élèves de classe CM1/CM2 et CE2/CM2 participent au projet Vive-voix. Il s'agit d'un projet départemental de travail de la lecture à voix haute porté par l'Éducation nationale à laquelle le réseau participe. Il débute par un travail de compréhension du texte puis les élèves apprennent à encoder un texte pour savoir comment faciliter la lecture (exemple : petit smiley avec un personnage en colère pour mettre l'intonation de la colère, ajouter des vagues...). Rachel Joseph les aidera à travailler la posture du lecteur, comment projeter la voix, se tenir, capter son auditoire... Les enfants de l'école se sont montrés particulièrement enthousiastes lors de ces différents projets et nous avons hâte de découvrir la suite du programme !

L'association des artisans et commerçants du pays salvagnacois

L'association des artisans et commerçants du pays salvagnacois continue de développer ses projets et animer son réseau.

Cet hiver, la magie de Noël a illuminé le pays salvagnacois grâce au concours des maisons illuminées lancé en décembre, et vous avez été nombreux à participer.



PHOTO TRANSMISE PAR L'ASSOCIATION

Le grand gagnant a remporté un bon d'achat de 300€ à utiliser chez nos adhérents de l'ACAPS et tous les participants ont également été récompensés. Merci à tous pour vos superbes décorations qui ont su faire briller l'esprit des fêtes et contribuer à la convivialité locale.
L'ACAPS est également un interlocuteur privilégié et collabore étroitement avec la Communauté d'agglomération Gaillac – Graulhet dans ses projets de développement économique et participe ainsi au dynamisme du territoire (ateliers pratiques, label Préférence Commerce...).

Visitez notre site en flashant le QR-code ci-contre et suivez-nous sur nos réseaux sociaux Facebook et Instagram.
Ensemble faisons rayonner notre territoire grâce à l'énergie collective

Réouverture de la guinguette Belli : un air de vacances au bord de l'eau

La guinguette Belli rouvre ses portes pour une nouvelle saison placée sous le signe de la convivialité. Martina et Maxime vous y accueillent du jeudi au lundi, midi et soir, pour faire vibrer les fins de journée et les longues soirées d'été.

Côté cuisine, la promesse reste fidèle à l'esprit du lieu : des assiettes à partager, des plats du jour et une cuisine maison aux inspirations méditerranéennes, qui évolue au fil des saisons.
Grande nouveauté cette année : une seconde terrasse, installée sur les berges du lac. Pensée comme un espace dédié à la détente, elle invite à boire un verre entre amis face à l'eau, à deux pas des jeux pour enfants. Un cadre idéal pour profiter en toute simplicité.
La guinguette Belli propose également la privatisation du lieu pour vos événements : mariages, baptêmes, anniversaires ou autres moments à célébrer, dans un cadre convivial et au bord de l'eau.
Pour rythmer la saison, des événements musicaux seront proposés une fois par mois. Et pour la suite, toutes les idées et propositions sont les bienvenues.



© MARTINA

Un endroit agréable pour profiter des beaux jours, entre amis ou en famille, autour d'un verre ou d'un bon repas.
Ciao belli !
Reservations : 06.61.04.22.47

Saison #7 du Bord du Monde

Oui vous avez bien lu, la saison #7 du Bord du monde arrive à grand pas... 7 années de services et de cultures en tout genre, dans notre beau petit village perché ;)

Ce Café se renouvelle périodiquement et 2026 accueillera Geoffrey aux fourneaux. Habitant du secteur depuis plusieurs années, Geoffrey est jongleur de produits locaux sur ses expériences précédentes. Il s'est lancé cette année dans le grand bain de sa passion discrète : la cuisine ! Fraîchement diplômé, il a fait ses armes au Week-end (Couffouleux), au Patachon (Rabastens), tout en passant cet hiver par des fourneaux d'Amériques latines ! Le BDM a toujours eu à cœur de travailler avec les reconverti-es, alors nous souhaitons la bienvenue à Geoffrey pour ce premier challenge comme Chef cuisinier, à partir du 3 juin. Venez découvrir et échanger avec lui, il a hâte de discuter avec vos papilles...

Cette saison #7 sera aussi la deuxième pour Luc que l'on ne présente plus. Se déclarant Employé du mois depuis plusieurs jours, il fait désormais corps avec le comptoir pour le plus grand plaisir de tous-tes.

La saison culturelle ne désemplie pas, toutes les dates



déjà validées sont à retrouver sur notre site internet www.cafeauborddumonde.fr, ou détaillées au fur et à mesure sur la messagerie de votre choix en cliquant sur les Qr Codes suivants. Groupe Whatsapp ou Groupe Signal. Sans oublier l'agenda mensuel sur papier.

Toute l'équipe du BDM vous souhaite un bel été.

Geoffrey, Luc et Yvan

Les horaires estivales :

WHATSAPP SIGNAL

› Mercredi, Jeudi, vendredi, samedi : 9h00-15h00 / 17h00-22h00 — Dimanche : 9h00-16h00
› Le café à 1€ tous les matins, du mercredi au samedi de 9h à 10h
› L'happy hours tous les soirs, du mercredi au samedi de 18h à 19h
› La restauration sera proposée tous les soirs et dimanche midi par Geoffrey, avec une restauration rapide les midis
› Réservation vivement conseillée au 05 63 55 14 52



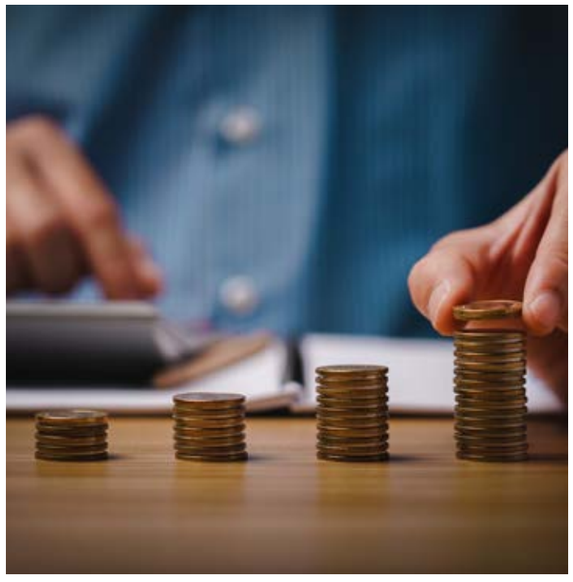
Une vue aérienne de Salvagnac dans les années 1960

Une minute pour mieux comprendre... l'inflation

Après une période de menace de déflation entre 2012 et 2016, ayant entraîné la baisse des taux d'intérêt et la mise en place de politiques monétaires non conventionnelles (appelée quantitative easing) la période plus récente est marquée par un retour de l'inflation, parfois préoccupant pour les ménages. Ce qu'il faut savoir avant toute chose, c'est que l'inflation n'est pas nécessairement une situation économiquement négative. La Banque Centrale Européenne fixe d'ailleurs comme objectif de sa politique monétaire, un maintien de l'inflation à un taux proche mais ne dépassant pas 2 %. Nous allons donc décrypter ce phénomène ainsi que ses causes et conséquences.

L'inflation est de manière générale considérée comme la variation des prix mais, d'un point de vue plus conjoncturel, ce qu'on appelle inflation est la hausse généralisée du niveau des prix. L'inflation est mesurée régulièrement par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) grâce à un indicateur appelé indice des prix à la consommation. Il est publié chaque mois au Journal officiel et basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, proportionnellement à son poids dans la dépense de consommation des ménages. Ainsi, l'inflation peut résulter d'une hausse globale des prix des biens et services mais aussi d'une hausse importante du prix de certains d'entre eux.

L'inflation peut avoir des sources conjoncturelles comme une création monétaire excessive, qui est une explication plutôt ancienne car elle est aujourd'hui plus contrôlée, une demande trop importante face à une offre inélastique ou une hausse des coûts. Les épisodes récents d'inflation trouvent majoritairement leur cause dans cette dernière explication : la guerre en Ukraine, la situation géopolitique au Moyen-Orient entraîne une baisse des exportations et une hausse du coût des matières premières qui se répercute sur nombre de biens de consommation. La hausse des coûts peut également provenir d'une hausse des salaires. L'inflation peut aussi avoir des causes plus structurelles : tendance à l'oligopolisation des marchés qui entraîne une hausse du pouvoir de marché des firmes ; évolutions sociales qui se traduisent par des négociations collectives pour la hausse des salaires (salaire minimum, cotisations sociales) ; et la hausse des gains de productivité dans certains secteurs qui peuvent verser plus de salaires, ce qui va se répercuter sur les prix.



© VECTEEZY - SUTTHIPHONG CHANDAENG

Si l'inflation peut avoir des effets positifs comme lors des Trente Glorieuses où l'inflation était vertueuse et a réduit l'endettement de nombreux ménages, elle a aussi un certain nombre d'effets négatifs sur les ménages et les entreprises : elle entraîne une baisse du pouvoir d'achat ce qui a en général un effet dépressif sur la croissance et l'investissement mais aussi creuse fortement les inégalités entre les ménages. Les ménages les plus modestes sont aussi ceux qui consacrent la plus grande part de leurs revenus à la consommation (et non l'épargne) et sont donc impactés de manière plus significative et directe par l'inflation. L'inflation entraîne aussi une baisse des rendements de l'épargne et une hausse des taux d'intérêts (en lien avec la politique monétaire qui devient plus restrictive pour freiner l'inflation).

La Manivelle et la Ptite Fripouille : des Boutiques Solidaires.

La Manivelle se situe 4 allée Jean Jaurès, à côté de la boulangerie. Vous y trouverez :

› Un espace consacré à l'artisanat local : bijoux, accessoires en crochet, sacs, lampes, fabrication en tissu éco-responsable
› Une bouquinerie
› Un coin épicerie fine alimenté par des producteurs locaux.



© VAL


© VAL

La P'tite Fripouille quant à elle propose des vêtements de deuxième main à petits prix, pour hommes, femmes et ados. Réassort régulier !

Du nouveau à la Manivelle !
À partir du mois de juin, La Manivelle propose chaque premier vendredi du mois un service de retouche de vêtements. Retrouvez Nancy Delpont de 10h00 à 13h00.

Horaires d'ouverture : Mercredi. 10h00 - 13h00 et 16h00 - 19h30 · Samedi : 16h00 - 19h30 · Dimanche 10h00 - 13h00

Souvenir Français Entre actions et convivialité

Le beau temps revenu, nos équipes ont procédé au nettoyage et à l'entretien des monuments, plaques, stèles et tombes de Morts pour la France. La stèle du pont de Passe a été déplacée d'un côté à l'autre de la route grâce au concours de la DDR de Salvagnac sous la conduite de M. Lhuillery et de son équipe. La commune de Rabastens a complété le chantier en réalisant l'aménagement paysager. Nous remercions le Conseil Départemental et la municipalité de Rabastens pour leur aide précieuse. Une cérémonie sera organisée sur les lieux le mercredi 27 mai à l'occasion de la Journée Nationale de la Résistance.
Pour la deuxième année consécutive, la soirée du feu de la Saint-Jean aura lieu le vendredi 26 juin à partir de 19h30 à l'ancienne guinguette du lac des Sourigous. Vers 22h00 après un repas "grillades" (sur réservation), le lac s'embrasera et symboliquement la flamme du Souvenir s'élèvera vers les cieux en mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France.


PHOTO TRANSMISE PAR L'ASSOCIATION

Concernant les cérémonies patriotiques, nous vous invitons à y participer accompagnés des plus jeunes. Pour les plus motivés nous formons chaque année de jeunes porte-drapeaux. (Inscriptions au 06.82.19.28.49).

Bernard BOULZE
Président du comité de Gaillac-Salvagnac

Association culturelle du pays salvagnacois

Du côté de la bibliothèque

Cette année tout a bien commencé (cf EDT n°154) : les lecteurs sont au rendez-vous et le bibliobus avec 2500 ouvrages offre un choix conséquent de documents, livres et DVD. Quelques froides matinées ont obligé les bénévoles au port de gants et de bonnets, la résistance de toutes et tous fut éprouvée, cependant la motivation n'a pas faibli !
Fin janvier, une Nuit de la Lecture avec notre équipe préférée, Catherine Vaniscotte et ses compères, nous a embarqués sur le thème « Villes et campagnes » dans un univers tendre et drôle de lectures musicales.*
Début février une animation originale tout un dimanche : après le traditionnel brunch lecture mensuel, un pique-nique partagé, nous étions plongés dans l'univers poétique avec un cabaret Prévert « Des oubliettes de sa tête » de et par Catherine Vaniscotte au chant et Philippe Yvron au piano....
Tous les deuxièmes dimanches du mois, les brunch lecture et leur café/thé gourmand contribuent à nous faire découvrir auteurs et titres : c'est en toute simplicité et c'est toujours à l'Écrin de 10h30 à 12h00 !
Un autre temps fort en ce début d'année : l'Assemblée Générale de l'Association !
Le 27 mars donc, rapport moral, rapport d'activités et rapport financier ont rendu compte de la vie de l'association et de l'utilisation de ses fonds. Les questions diverses en fin de séance ont fait resurgir l'idée d'organiser une soirée Quiz à la fin du mois d'août . Enfin nous avons pu nous projeter dans l'avenir en faisant part du projet municipal de création d'une « maison des associations » sise dans les anciens locaux de la bibliothèque, plus l'étage au niveau de la placette derrière ! Le rez-de-chaussée sera réservé à la bibliothèque. Belle perspective, dont nous suivrons l'évolution !
Le média-bus** (successeur du bibliobus) est venu jeudi 23 avril pour un échange et un renouvellement d'une partie du fonds. N'hésitez donc pas à nous rendre visite pour choisir de nouvelles lectures. Alors « À plus dans le bus !»

Du côté de la chorale « Sine Nomine »

Les répétitions ont toujours lieu tous les mardis de 18h15 à 20h30 à l'Écrin (sauf pendant les vacances scolaires)
Deux concerts sont prévus au mois de juin auxquels vous êtes les bienvenus :

› Dimanche 7 juin à 16h30 à Mouzieys-Panens (près de Cordes)
› Dimanche 21 juin à 16h au château de Saint Géry (en accompagnement de la visite du château)


PHOTO TRANSMISE PAR L'ASSOCIATION

La Pétanque Salvagnacoise se lance dans le "provençal"

Cette année pour la première fois nos petits verts découvrent le jeu du provençal. Le Jeu Provençal est une discipline codifiée de la FIPJP qui se distingue par ses distances et sa gestuelle. Ils se lanceront donc sur les différentes qualifications et le championnat.
Des nouvelles règles que nos joueurs prendront plaisir à appliquer.
Informations pratiques de la Pétanque Salvagnacoise
petanque.salvagnacoise@gmail.com
http://petanquesalvagnacoise.clubeo.com/


PHOTOS TRANSMISES PAR L'ASSOCIATION

Labo-Photo

Tel le Phénix
« 18 avril 2024 : Insolation de deux A4 procédé Van Dyke » ...
C'est le dernier travail inscrit sur le cahier du labo-photo avant la fermeture du château.
2 ans et 10 jours de fermeture... Et puis, et puis cela repart !
Le labo-photo de Salvagnac renaît. Un local nous est attribué par la Mairie dans l'immeuble dit « Crédit Agricole ».
Un bel espace.
Deux pièces, une pour le tirage des photos, une autre pour le développement des pellicules, un grand placard.
C'est grand, confortable, adapté.
Dans un premier temps, nous emménagerons en mode « camping », un minimum de travaux seront réalisés pour nous permettre de commencer rapidement :
› Mise en place de la paillasse et des agrandisseurs.
› Mise en place des lumières « rouges ».
› Mise en place du bac photographique
› Une table.
› Les armoires.
› Occultation des fenêtres.
› A l'automne, la mairie fera des travaux complémentaires :
› Travaux de peinture.
› Travaux de plomberie
› Travaux d'électricité

Si une autre pratique de la photo vous intéresse, celle qui prend du temps, celle où on regarde bien dans le viseur avant d'appuyer sur le déclencheur, celle où on n'obtient pas tout de suite la photo, celle où se mêle la physique, la chimie et l'optique.
Si vous voulez découvrir ou redécouvrir l'argentique, le cyanotype, le van dyke et autres...
Venez nous rejoindre, pour une initiation, une découverte, un accompagnement. Tout simplement pour utiliser le labo.

Contactez : Patrick Dubosq
06.87.02.05.14 - patrick.dubosq@gmail.com





L'Association 3 Ptits Tours

L'association 3 Ptits Tours est un lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant qui se déplace dans les communes de Salvagnac, Cahuzac sur Vere et Lisle-sur-Tarn. Nous accueillons les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur parents, grands-parents, oncle, tante, amis de la famille, ainsi que les femmes enceintes. Le lieu s'adresse à toutes les familles qui souhaitent profiter d'un espace adapté aux tout-petits, qui permet la rencontre avec les autres et aussi de prendre le temps d'une pause dans le quotidien. Une boisson chaude est offerte et deux accueillants.es sont présents.es et à votre écoute.
Les lieux d'Accueil Enfants Parents sont gratuits, confidentiels, anonymes et sans inscription. Le lieu est ouvert à Salvagnac, à la Mairie chaque mardi matin de 9h00 à 12h00. Il ferme la seconde semaine des petites vacances et tout le mois d'août.

Pour en savoir plus, flashez le QR-code ci-contre.

Ils et elles font Salvagnac

L'Echo du Tescou a pour vocation de vous tenir informés de l'actualité de la municipalité mais aussi de vous faire connaître le village, ses associations, ses commerçants, sa richesse. Et la richesse de Salvagnac réside bien évidemment dans ses habitants. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de créer cette rubrique. En collectant toutes les informations qui ont été nécessaires à la construction de ce numéro de l'Echo, il m'est apparu que Régine est de ces habitants qui font la richesse de notre village.

C'est en 1977 que le hasard (et un notaire rabastinois) a conduit Régine à découvrir notre jolie commune de Salvagnac. Cherchant à acquérir une maison à la campagne, elle a immédiatement été séduite par le village qui lui rappelait les vacances tarnaises chez ses grands-parents, du côté de Briatexte. S'installer à Salvagnac est apparu comme une évidence : l'atmosphère qui y régnait lui a permis de se sentir immédiatement chez elle.

Cependant, l'installation n'a pas été une mince affaire ! Ayant acheté une maison inhabitable et alors en poste de l'autre côté de Toulouse, elle a multiplié les aller-retours pour rénover son futur petit cocon et pour enfin s'y installer, en juin 1978 et y fonder une famille.

Après son installation, elle obtient une mutation au Ramel, près de Verfeil, pour ensuite enseigner à Rabastens et dans les écoles du secteur dont celle de Salvagnac, au sein de laquelle elle a enseigné entre 1985 et 2000, de quoi voir grandir nombre de nos habitants. Son investissement à l'école l'a conduite à découvrir et travailler en partenariat avec les associations locales mais son engagement associatif commence réellement avec *Places en Fête*. L'objectif, à la création, était l'organisation d'événements festifs sur les places du canton, dont des concerts et des repas, des expos artistiques y compris chez l'habitant et plus tard à l'ancien presbytère devenant *Le Galetas* pour l'association, des concerts et autres activités culturelles (conférences,stages, ateliers...). Au fil du temps l'association a modifié son nom en *Places en Fête-Le Galetas* car son activité s'était recentrée sur les concerts à l'ÉCRIN - Espace Communal de Rencontre INterculturelles, qui doit son nom à notre ancien Maire, Bernard Miramond, qui souhaitait que ce lieu puisse être investi par toutes les associations qui le souhaitent. Aujourd'hui, Régine est également bénévole à la bibliothèque et a rejoint récemment l'association *AMIS*.

Au-delà de son investissement au sein des associations locales, Régine a donné beaucoup de son temps et de son énergie au service de la commune en s'impliquant dans le conseil municipal. Approchée par son acolyte Mireille Brunwasser, Régine a choisi en 2014 de rejoindre l'aventure car elle avait envie de pouvoir faire avancer les choses, de se rendre utile à la communauté. Elle a donc été jusqu'à très récemment très investie notamment pour les écoles avec Mireille, auprès du CCAS avec Frédérique Massat, auprès des associations au sein de la commission Vie Associative ; elles ont également créé toutes deux et fait vivre un petit guide des associations. Elle s'est également occupée du partenariat avec la Scène nationale d'ALBI, nous permettant d'assister à de nombreuses représentations au fil des années.



Et bien sûr, elle a fait vivre, avec Mireille Brunwasser, Frédérique Massat et Tim Bastian, notre graphiste, l'Echo du Tescou. Des heures passées à rencontrer les habitants, les entreprises à écrire sur les différentes manifestations permettant ainsi de garder une trace de la richesse de notre quotidien salvagnacois.

Régine est donc de ces habitantes et habitants qui, humblement, font vivre le village en lui donnant de son temps et des idées. Au-delà de sa grande gentillesse et de sa générosité (et de son don remarquable pour le tricot) j'ai été touchée par le regard qu'elle porte sur Salvagnac, ses habitants et sa manière de vivre.

Léa Blomme



État civil

Ils-elles sont nés

› **Jules, Rodolphe, Romain, Gabin BLOMME BECUE**
le 13 Mars 2026 à Lavaur

› **Suzanne, Angèle, Aline DURAND**
le 17 Mars 2026 à Lavaur

› **Liviana, Christine, Huguette BOSCARIOL CASTIELLO**
le 29 Avril 2026 à Lavaur

Ils-elles se sont unis

› **Léa, Nathalie, Amélie GUILMAIN**
et **Gaëtan, Eric, Marie BÉGHIN** le 16 Mai 2026

Ils-elles nous ont quitté

› **Carla, Maria CORBIERE**
le 16 Janvier 2026 à Salvagnac

› P**aulette, Yvette GARY** veuve **CAVAILLES**
le 16 Janvier 2026 à Salvagnac

› **Janie, Eliane, Gillette CRUEL** veuve **LECOMTE**
le 26 Janvier 2026 à Salvagnac

› **Yvon, Guy RIEUGNIE**
le 5 Février 2026 à Salvagnac

› **Sabine, Simone NOAILLAC**
le 8 Février 2026 à Salvagnac

› **René, Jacques, Jean LONGCHAL**
le 28 Février 2026 à Salvagnac

› **Jeannine, Marie, Louise GUIBERT** veuve **LAGARRIGUE**
le 3 mars 2026 à Salvagnac

› **Colette, Fernande, Monique DERRO** veuve **CADAUX**
le 6 Mars 2026 à Salvagnac

› **Gabrielle, Marie, Thérèse PAGÈS** veuve **BOYER**
le 15 Mars 2026 à Salvagnac

› **Juliette, Andrée, Jeanne LAPEYRE** veuve **ROUZAUD**
le 1er Avril 2026 à Salvagnac

› **Pierrette, Michelle, Juliette BESSIERE** veuve **CALVIERE**
le 6 Avril 2026 à Salvagnac (Tarn),

› **Régine, Marie, Charlotte, Julienne DURAND-LASSERVE**
épouse BAKHUYS le 14 Avril 2026 à Salvagnac

› **Jean-Pierre, Oder, Roger SAVOYARD**
le 22 Avril 2026 à Salvagnac

Quelques infos sur la Vie paroissiale

Salvagnac dépend de la paroisse Saint-Vincent de Paul qui regroupe Saint-Sulpice, Rabastens et le Tescou. Il dépend du diocèse d'Albi.

Pour toute demande d'information concernant les sacrements ou la vie de l'Église, vous pouvez contacter le secrétariat paroissial :
Myriam BENETTI, Stéphanie BOULET
6 bis avenue Pasteur· 81370 Saint-Sulpice
Tél : 05 63 41 83 62
Courriel : paroisse.sv2p@gmail.com

Horaires de Permanence :
Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h30 - 17h30
Le samedi : 9h00 - 12h00

Père Philippe BASQUIN : Curé de la paroisse
Tél : 06 07 11 76 33
Courriel : ph.basquin@wanadoo.fr

Vous trouverez également toutes les informations sur le site internet de la Paroisse en flashant le QR-code ci-contre.



© TIM BASTIAN



Notre patrimoine : l'Église Notre-Dame de l'Assomption

Nouveaux horaires d'ouverture - Eté 2026

L'Église Notre-Dame de l'Assomption de Salvagnac sera ouverte de 10h00 à 18h00 tous les jours du 1er mai au 30 septembre 2026. L'occasion pour les visiteurs touristes et locaux de découvrir ou redécouvrir ce joyau de notre patrimoine religieux ainsi que toutes les richesses de son trésor.

Le trésor d'art sacré

La déambulation dans l'église Notre-Dame de Salvagnac permet de découvrir des éléments de décoration de l'église ainsi que de nombreux objets classés ou non, à l'inventaire des Monuments historiques.
Pour mémoire, l'église actuelle date de 1875. Elle a été construite à l'emplacement de la précédente construite en 1830 et devenue trop petite.
Dès l'entrée dans l'église, on peut remarquer au-dessus du maître autel, un ensemble monumental de l'assomption, moulage de terre cuite des ateliers Virebent de Toulouse,



datée de la fin du XIXe siècle. Également dans le chœur, le Christ des affamés, une sculpture sur bois de Pierre Darios, paysan sculpteur.
Dans les chapelles de part et d'autre du chœur, des fresques de Nicolaï Greschny exécutées en 1952 dédiées l'une à la Vierge en majesté et l'autre à Saint Joseph. On remarque en partie basse des fresques, des représentations du village de Salvagnac et de quelques-uns de ses habitants de l'époque.
À gauche de la fresque de St Joseph, un tableau de Dèzes, daté de 1843 qui décorait le chœur de l'église de 1830. Classé en juin 2016, il a été restauré en 2022.
Situé à gauche de la tribune, un tableau représentant Saint Joseph signé de Bernard Bénezet, peintre toulousain (1835 – 1897).
Les autres éléments les plus remarquables du trésor sont rassemblés dans la chapelle du fond fermée par une grille. Elle abrite : une croix de procession datée de 1514, œuvre de Jacques Allègre, argentier toulousain ; un tabernacle à ailes, bois peint et doré du XVIIe ; une vierge à l'enfant, sculpture sur pierre datée XIII ou XIVe siècle provenant de l'église de Saint Jacques de La Bouysse ; une croix de clocher du XVIe siècle ; des ciboires en bois et argent, des coffrets et boîtes aux Saintes huiles du XVIIème siècle ; un encensoir du XVIIe siècle ; Une hallebarde et un bicorne de Suisse de 1853 ; un tableau de la crucifixion avec la Vierge et Saint Jean, ancien retable de l'église Saint Jacques de la Bouysse du XVIIe siècle.
D'autres éléments, non classés, sont signalés par des cartels explicatifs dans la nef collatérale Sud.

Yves Raymond

Retour sur la première réunion des associations avec les élus

Les représentants des associations salvagnacoises avaient été conviées par l'équipe municipale à une réunion d'information à l'Écrin le 5 mai 2026 à 20h45. La réunion a débuté par un tour de table permettant à notre nouveau Maire ainsi qu'à nos élus présents ce soir-là de se présenter et de préciser les commissions auxquelles ils appartiennent. Ensuite, chacun a été amené à se présenter et indiquer de quelle(s) association(s) il fait partie.



© SONIA AUBERTIN

Mickaël Delauné, conseiller délégué aux associations a ensuite fait le point sur les subventions aux associations prévues pour le budget 2026. Il a indiqué que l'enveloppe d'aide aux associations demeure identique à celle du mandat précédent et qu'une petite enveloppe supplémentaire est allouée pour les éventuels projets à mener. Les prochaines réunions de la commission permettront d'étudier les demandes des associations et allouer les différentes aides.
Mickaël a ensuite précisé que le Forum des associations aurait lieu le samedi 5 septembre de 15h00 – 18h00 sur les allées Jean Jaurès (ou salle Omnisport si le temps est mauvais). Il rappelle que les associations qui le souhaitent peuvent proposer des animations pendant ce temps de Forum. Deux associations se sont d'ores et déjà portées volontaires : le comité des fêtes et l'association Mus'art. Si d'autres associations souhaitent proposer une animation, elles peuvent contacter Mickäel à l'adresse : vieassociative@salvagnac.fr.
Il précise également que nous travaillons à la création d'un Guide des associations qui sera distribué au format papier aux habitants puis disponible en version numérique sur le site de la commune. Chaque association est donc invitée à lui faire parvenir une présentation la plus précise possible, d'ici la fin du mois de mai.

Avant de répondre aux questions diverses, Fabien Fenestre, notre maire, a fait le point sur les travaux engagés. Actuellement, trois projets sont menés de front :

› **Aux Barrières :** projet d'espace de vie sociale dans l'ancienne école des Barrières (avec l'association Au détour des Barrières), en discussion avec le conseil municipal de Lisle. Ce projet est mené en partenariat avec la CAF qui mettrait à disposition un salarié à mi-temps qui animera l'espace. Pour le moment, l'objectif est de remettre la salle centrale aux normes (électricité, sanitaire) et dans l'ancien garage, faire un bureau ou un lieu de permanence. Plus tard nous pourrons procéder à la rénovation des deux anciennes salles de classe (toitures et plancher). On a pour objectif de terminer fin 2026 pour une ouverture en janvier 2027. Les plans seront communiqués à l'association Au détour des Barrières pour avis.

› **La médiathèque (maison des associations) :** nous allons profiter de l'opportunité de demander une subvention d'État (dépôt de dossier pour le 31 décembre avec un dossier complet (devis des entreprises). Il faut démarrer les travaux dès le début du mois de janvier 2027 pour proposer une ouverture en septembre 2027. Le budget de la rénovation est compris entre 250 000 et 320 000 euros. Il s'agit d'une reprise complète du bâtiment (documentation en bas et salle des associations en haut).

› **Rénovation du complexe sportif dans son ensemble :** nous prévoyons l'isolation, chauffage en chaud/froid, insonorisation, rénovation des vestiaires, solution cuisine, esthétique de l'intérieur de la salle. Réhabilitation des deux vestiaires et club house du foot. Rénover les sanitaires. Les travaux débuteront dès la mi-juin et sont planifiés pour impacter le moins possible l'organisation des associations.
Possibilité d'avoir un fond de concours de 96 600 euros réglementé sur les critères (sport, économies d'énergie). Cela conduit à accélérer les travaux de la salle omnisport (subvention qui s'arrête cette année).

Nous remercions très sincèrement les 22 associations qui ont envoyé des représentants pour cette première prise de contact et pour partager avec nous les besoins et demandes de ces associations. N'hésitez pas à rester en contact avec nous pour faire vivre au mieux la vie associative de notre commune.

Fin de saison pour l'association Places en Fête - Le Galetas.

Le samedi 30 mai 2026 à l'ÉCRIN, le groupe Lo TriÓ nous invite à un voyage musical de jazz acoustique entre influences méditerranéennes et sonorités contemporaines. La subtilité du timbre des instruments du trio, violon, contrebasse, guitare nous plonge dans une ambiance intimiste et chaleureuse portée par un répertoire alternant compositions ensoleillées et reprises de chansons internationales. Le spectacle sera précédé d'un repas maison sur réservation obligatoire. L'accueil du public pour le repas est à 19h00 et le concert à 21h00.
Tarif concert 10 € (gratuit pour les moins de 12 ans-.
Tarif repas 10 €.
Réservation par sms de préférence au 06 79 68 12 15

Pour en savoir plus sur le groupe, flashez le QR-code ci-contre.



Dimanche 21 juin, c'est la Fête de la musique !



© ETIENNE REGIS

Comme tous les ans, l'association Places en Fête - Le Galetas propose son concert gratuit sur la place de l'Église (ou sous la halle si mauvais temps) avec le groupe Zdraveï qui instaure une ambiance festive et très colorée grâce à ses arrangements, ses compositions de musiques traditionnelles des Balkans et autres cultures du monde. Dès 19h la buvette sera ouverte et on vous proposera la formule restauration assiette de couscous et glace pour 12€. On vous espère nombreux pour accueillir l'été avec nous !

Pour en savoir plus sur le groupe, flashez le QR-code ci-contre.





Le traditionnel repas de la Fête nationale se déroulera le lundi 13 Juillet

À l'occasion du 14 Juillet, toute la France sera en fête et chaque commune profitera de ce moment national pour organiser des événements rassembleurs : cette année encore Salvagnac ne dérogera pas à cette tradition. Pour profiter plus tardivement de la soirée sans se soucier du réveil du lendemain, cet évènement aura lieu le lundi 13 Juillet sur les allées Jean Jaurès. Après d'un dépôt de gerbe devant la Marianne, suivi d'un apéritif offert par la municipalité, petits et grands pourront se régaler avec le traditionnel poulet à la Salvagnacoise et l'omelette norvégienne préparés et servis par le comité des fêtes. Ce repas sera suivi d'un bal populaire avec l'excellent groupe Replay 81.

Le comité des fêtes a 40 ans

Il y a 40 ans naissait notre Comité des Fêtes, porté par une poignée de bénévoles animés par une même envie : rassembler, partager et faire vivre notre commune au rythme de moments festifs et conviviaux.
Au fil des années, des générations de bénévoles se sont succédé avec passion et dévouement. Grâce à leur engagement, nos fêtes, nos repas et nos animations sont devenus des rendez-vous incontournables, attendus par tous. Chaque événement a été l'occasion de créer des souvenirs, de renforcer les liens entre habitants et de faire battre le cœur de notre village.
Ces 40 années sont avant tout une aventure humaine. Elles témoignent de l'énergie, de la solidarité et de la générosité de toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps pour faire vivre le Comité des Fêtes. Sans eux, rien de tout cela n'aurait été possible.
Mais cet anniversaire n'est pas seulement un regard tourné vers le passé : c'est aussi une promesse pour l'avenir. Le Comité des Fêtes continuera d'innover, de proposer de nouveaux moments de partage et de faire perdurer cet esprit de convivialité qui nous rassemble depuis 40 ans.
Retrouvez le programme de cette année spéciale, toujours aussi dynamique, convivial et tourné autour du partage.



L'association PEDA organise un évènement solidaire le week-end du 6 et 7 juin

Rejoignez-nous le week-end du 6 et 7 juin à la ferme Naturaludik pour un événement solidaire au profit de l'association le sourire d'Eden et de Maiwen. Ensemble, unissons nos forces pour apporter un peu de lumière dans la vie de ces enfants courageux, atteints d'une maladie neuro dégénérative.

Au programme : un marché de créateurs et de producteurs, visite de la mini ferme, des ateliers créatifs, un lâcher de ballons de l'espoir, stand de maquillage, restauration sur place, concert le samedi soir et bien plus encore ! Chaque geste compte ! Venez nombreux soutenir cette famille et cette belle cause !
Ensuite la ferme sera ouverte du lundi 6 juillet au mercredi 12 août, avec tous les matins ateliers petit fermier (soins aux animaux) et l'après-midi ateliers créatifs autour de la nature, l'environnement, le recyclage et les animaux. Ouverture pour les particuliers ainsi que pour les structures.



PHOTO TRANSMISE PAR L'ASSOCIATION

Notre affiche sera dans les commerces du village à partir de juin et vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site internet, notre page Facebook et instagram. Vous pouvez nous contacter au 07 88 74 76 63 ou par mail : association.peda@gmail.com

"Il paraît que" Un spectacle éco-clown à Salvagnac

Vendredi 12 juin à 20h30, L'Écrin à Salvagnac accueille "Il paraît que", un spectacle de la Cie Lapsus mêlant clown et jonglerie. On y suit Poil, une créature décalée confrontée aux réalités écologiques. Entre humour et poésie, il jongle avec nos contradictions et cherche un équilibre entre engagement et confort moderne.

Un spectacle sensible et drôle, accessible dès 10 ans, qui "remue en douceur".

Durée : 50 min
Participation libre plus adhésion à l'association
Bar sur place



LES ZATYPIK

STAGES 2026 à partir de MAI

DU 27 AVRIL au 2 MAI STAGE DE CLOWN avec la CIE KTALOP
contact@cie-ktalop.com

Du 6 MAI au 10 MAI CHANT avec Marie GELIGNE .
mp.geligne@orange.fr https://marie-geligne.jimdoweb.com

13 et 14 JUIN Théâtre avec Anthony LE FOLL
anthonylefoll@yahoo.fr

27 et28 JUIN DANSE AFRICAINE ET PERCUSSIONS
Avec l'association WONDERE et Concert le 27 juin « FARE »

Du 6 au 10 juillet LE CONTE avec le DAHU TEMERAIRE
du 13 au 17 juillet travail du CONTE avec Le DAHU TEMERAIRE
formation@dahutemeraire.fr

Du 14 au 22 juillet Qi Gong avec Nathalie SIMON ns81@orange.fr

25 au 26 juillet Stage de Théâtre masqué et COMMEDIA DELL ARTE avec Jean-Yves Pagès explorer sa voix, le jeu du masque, le mime, et les principes de la Commedia dell' Arte
Jean-yves.pages@wanadoo.fr **tel 0689334690**

Si vous voulez plus d'infos, appelez directement les formateurs
Et n'hésitez pas aller sur Face Book Ou sur le site de la mairie de Salvagnac.

https://www.facebook.com/lesZatypik
Les Castels, 4099 routes des Crêtes, 81630 SALVAGNAC .
0613196184
https://www.facebook.com/lesZatypik

LES ZATYPIK

Au Détour des Barrières : un programme dense pour le printemps et l'été



De nombreuses occasions pour nous retrouver à l'ancienne école :

› « Flash-Back in Salvagnac » autour des Solex, mobylettes, scooters et motos anciennes, le samedi 30 mai. Accueil pique-nique/buvette dans la cour
› La fête des Barrières le samedi 6 juin. À cette occasion, la fête des voisins : le repas de quartier et l'AG de l'association. Et le soir : la soirée disco.



› La fête de la musique, célébrée comme il se doit, le vendredi 19 juin.
› Les marchés gourmands d'été, les vendredis soirs, à partir du 10 juillet
› Et toujours des projets, des occasions, que nous communiquons sur les réseaux.

Les activités régulières et plus sporadiques ont pris leur rythme de croisière :

› Régulièrement, les cours hebdomadaires de yoga, les ateliers mensuels de couture, la danse intuitive bi-mensuelle, la batucada mensuelle, les randos
› Les petits marchés du vendredi soir, égayés par différentes présentations : l'occasion de faire connaissance et se retrouver en fin de semaine
› Une galette des rois, en janvier, et une chasse aux oeufs, en avril, partagées avec les amis de Lapeyrière
› La Saint-Patique, en mars, fête du printemps autour d'une balade nature, d'un après-midi jeux et d'une soirée. Nous avons dégusté une délicieuse garbure et admiré la magie d'un spectacle de feu dans la cour de l'école
› Les ateliers des vacances de printemps, en partenariat avec les acteurs du territoire : jardinage, jonglage, art plastique…

Et la suite :

Le montage du futur Espace de Vie Sociale, dans ce lieu fédérateur, suit son cours, avec l'appui des partenaires concernés. La CAF et la mairie nous soutiennent.
Nous accueillons toute proposition d'activité, atelier, stand sur le marché avec plaisir. N'hésitez pas à nous faire votre proposition. Tout bénévole également.



Pour plus d'informations :
Au Détour des Barrières tient une permanence chaque vendredi soir pendant le marché de producteurs de 17h30 à 19h00.
Vous pouvez également nous joindre par mail : lesbarrieres81@gmail.com
Vous pouvez nous retrouver sur les réseaux Instagram et Facebook.

L'AGENDA CULTUREL ET ASSOCIATIF

Lumen&Co cet été…

VéloCinétiK entame son tour de France, quelques dates déjà en prévision du côté de Toulouse et sur Graulhet… Préparez vos mollets !-)

19-20-21 juin : La fête de la Musique à Salvagnac !

Le Galetas, Café Au Bord Du Monde et Lumen&Co fêtent la musique tout le Week-end !

Ciné-Zik in Tarn 2026

Samedi 20 juin, à L'ÉCRIN et Place de l'église (sous la halle si mauvais temps) :
16h30. Conte musical. Une création des élèves de Mus'ART (école de musique)
17h30. Bruitez du dessin animé ! La cie Le Cri du Son joue son spectacle participatif. Découvrez les trucs et astuces d'une bruiteuse et d'un ingénieur du son, plongez à la découverte de l'aquaphone qui bruite les baleines et tous les objets détournés possibles et inimaginables. À vous de bruiter !
19h00. Apéro Concert - Miam !
Buvette et restauration sur place



21h30 Ciné-concert sous les étoiles.
Projection de courts métrages d'animation, on coupe le son, des musiciens en direct live prennent le relais !
› 1re partie par l'atelier "Zik à l'image" de Lumen&Co
› 2e partie : Les Montés Piétons « Une expérience pleine d'humour et d'émotion portée par les nappes de synthé, les envolées de saxophone, les roulements de caisse claire, les effets de guitare et la sensibilité de la voix. »
23h00 Playlist Electro Funk

Spectacle « Game Boy Vidéo Club » Cie 1er UP Collectif

Vendredi 26 juin
Deux séances en matinée pour l'école de Salvagnac.

Le film du Forum des assos

Programmation en cours, un film familial, tout public pour clôturer le forum des associations de Salvagnac (5 septembre)

Bon été à tous !

Du 21 juin au 31 Août 2026 Découvrir et savourer le vignoble cet été

Durant toute la saison estivale, les vignerons ouvrent les portes de leurs propriétés pour accueillir les visiteurs autour de leur passion : le vin. De magnifiques occasions de rencontrer les vignerons passionnés, d'échanger autour de leur savoir-faire, de leurs terroirs, de leur histoire. C'est aussi un moment idéal pour savourer des accords mets et vins soigneusement pensés, découvrir des produits locaux et vivre pleinement la richesse du territoire gaillacois.
Que vous soyez entre amis, en famille ou en solo, Chai mon Vigneron est une invitation à ralentir, trinquer et profiter de l'instant présent. Ici, chaque gorgée de vin raconte une histoire et chaque rencontre est une belle surprise.
Envie d'un concert ou d'une balade dans les vignes ? Ou peut-être une dégustation ou une expérience insolite ? Le système de filtre vous permet de sélectionner les événements en fonction de votre humeur. Flashez le QR-code ci-contre pour découvrir toute l'offre proposée.



Apéros-concerts : ambiance musicale et dégustations au cœur des domaines
Saveurs & dégustations : rencontres gourmandes autour des vins et des produits locaux
Balades & découvertes : visites guidées des domaines, exploration des coulisses du vignoble et du patrimoine bâti et paysager
Expériences insolites : activités originales pour vivre le vignoble autrement

Un espace dédié à toutes les activités de pleine nature : Tarn pleine nature

Le Tarn c'est la nature, des paysages variés et contrastés du nord au sud et d'est en ouest. Monts, lacs, vignobles, plaines, gorges, rivières et canaux... offrent une palette riche en panoramas, ambiances et activités. Sur tout ce territoire on peut randonner sur des sentiers balisés, faire du vélo sur route ou du VTT dans les chemins escarpés, partir en itinérance à cheval, se dépasser sur les via ferrata et découvrir la biodiversité. Tarn Pleine Nature, c'est un site et une application à télécharger gratuitement sur Apple store et Google Play. Vous accédez à tous les itinéraires du Tarn à parcourir à pied, à cheval, à vélo et à VTT. Infos pratiques, tracés, parcours, découvertes patrimoniales à faire en chemin : il ne reste qu'à choisir votre balade et vous laisser guider !
Pour des aventures nature, c'est par ici
Sur ce nouvel espace randopleinenature.tarn.fr dédié à toutes les pratiques de pleine nature, vous retrouvez des idées pour randonner, pour rouler ou vous baigner.



Retrouvez également les sites incontournables, des parcours d'orientation et les bonnes pratiques pour préserver l'environnement.

Activité multisport organisée par l'APE

Depuis la rentrée de septembre 2025, l'association des parents d'élèves (APE) de l'école Canta Grelh propose aux élèves une activité multisports encadrée par l'UFOLEP. Émeline Saux, l'éducatrice sportive de l'Ufolep qui anime l'activité, se trouve être elle-même salvagnacoise ! Elle va chercher les enfants directement à l'école pour les amener à la salle omnisport où se déroule l'activité. Depuis le début de l'année les enfants ont pu découvrir une multitude de sports comme le hockey, le badminton, le basket, le handball, le foot, et d'autres moins connus comme l'ultimate (frisbee), le tchoukball (mélange de volley-ball et de handball), le kinball (une variante du volley avec un gros ballon) et ces derniers temps l'escrime ! Il leur reste encore à découvrir le rugby, le

© EDITH LOGER





© EDITH LOGER

tir à l'arc et le cardiogoal (sport inspiré par un sapeur-pompier). Les enfants y participant sont ravis et nous avons la chance d'avoir une éducatrice sportive très dynamique et impliquée qui partage sa passion avec nos enfants.
L'activité se déroule le mardi soir de 16h30 à 17h30 pour le groupe des petits et de 18h00 à 19h00 pour le groupe des grands. Pour la saison 2026/2027, l'activité accueillera les enfants du CP au CM2. Si vous êtes intéressé pour y inscrire votre enfant, écrivez-nous à cantagrelh.ape@gmail.com

L'équipe APE Canta Grelh.

Les ateliers Mus'art : une association pour promouvoir la musique et l'art

Créée en septembre 2021, les ateliers Mus'art, dont le siège social est à Montdurausse (81630), propose des cours et ateliers, en musique, dessin et art plastique.

Son objectif ? Offrir aux enfants et aux familles l'occasion de créer en toute liberté, à travers différents arts.

La musique accessible à tous :

Dès septembre, vous pourrez retrouver toute l'équipe de professeurs pour des cours de piano, flûte traversière, batterie, guitare et dessin ; ainsi que des ateliers en art plastique, éveil musical, chorale et surtout l'atelier « La Fabrique Musicale » (FM). Lors de cet atelier, les jeunes musiciens créent la musique d'un conte musical animé. À partir d'œuvres classiques, ils les réinventent à leur façon en choisissant le style et les instruments. Puis, ils font vivre l'histoire avec leurs instruments, leurs voix et leurs percussions. Les artistes en dessin et art plastique préparent un stop motion du conte. À la fin de l'année, deux représentations sont prévues, lors du concert de fin d'année de l'association et lors du festival Ciné-Zik. La Fabrique Musicale est également adaptée à tout enfant atteint de troubles du neurodéveloppement. L'intervenante a suivi une formation sur la pédagogie Dolce, avec l'organisme Apte.

Le programme de l'année 2026-2027

À l'Ecrin, à Salvagnac :

› Cours de piano les lundis et jeudis après-midi et en soirée
› Cours de batterie les lundis soir
› Cours de guitare les mercredis après-midi
› Cours de flûte traversière les mercredis en début d'après-midi
› La Fabrique Musicale, les mercredis après-midi : Moderato (Collège-Lycée) de 14h45 à 15h30 ; Adagio (CE1-CM2) de 16h à 16h45 ; Largo (CP) de 17h15 à 18h15
› La Chorale les mercredis après-midi de 15h30 à 16h (en commun avec Moderato et Adagio)
› L'Eveil Musical (maternelle) les mercredis après-midi de 16h45 à 17h30 (chant en commun avec Largo)
› Atelier orchestre musiques actuelles et Jazz pour adultes, lundis soir, 1h30/mois
› Atelier orchestre Junior, pour les musiciens qui prennent des cours d'instrument. Le mercredi en quinzaine.

À Tauriac, dans l'ancienne école :

› Cours de flûte traversière les jeudis
› Cours de piano les mardi soir



› Fabrique Musicale Adagio (CE1-primaire) de 17h45 à 18h30
› Orchestre musique de Chambre/traditionnel pour adultes, les vendredis soir, 1h30/mois
› Atelier Orchestre Junior, pour les musiciens qui prennent des cours d'instrument, le jeudi soir en quinzaine
› Atelier art plastique les jeudis de 18h30 à 19h30 en quinzaine
› Cours de dessin manga, à partir de 9 ans, les vendredis de 18h15 à 19h15
› Cours de dessin adulte, les vendredis de 17h à 18h

L'enthousiasme comme fil conducteur

Aux Ateliers Mus'art, on croit profondément que la créativité grandit lorsqu'on se sent encouragé. Chaque enfant progresse à son rythme, entouré d'écoute, de bienveillance et de beaucoup d'énergie positive.

Le plaisir de créer, d'apprendre, de jouer ensemble : voilà ce qui fait vivre l'association au quotidien.

Envie d'en savoir plus ?
www.lesateliersmusart.fr
lesateliersmus.art@gmail.com
Lina : 06 15 08 30 74

Un été d'aventures au centre de loisirs Les Galopins de Montdurausse

Le centre de loisirs « Les Galopins de Montdurausse » accueillera les enfants pour des vacances d'été 2026 placées sous le signe de l'imaginaire et de l'aventure.



Ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, du 6 au 31 juillet, puis du 24 août au 1er septembre 2026, le centre propose un programme original inspiré des univers fascinants de Jules Verne. Les jeunes participants embarqueront pour un véritable voyage à travers ces grands classiques de la littérature :

Le tour du monde en 80 jours

Les enfants voyageront à travers les cultures du monde : fresque collective, découvertes culinaires et musicales, danses, créations artistiques et jeux autour des animaux.

L'île mystérieuse

Place à l'exploration et à l'aventure : jeux de piste, chasse au trésor, danses et activités en pleine nature.

20 000 lieues sous les mers

Immersion dans les profondeurs marines avec la construction du Nautilus, fabrication de sous-marins, jeux sensoriels et découverte du monde marin.

Voyage au centre de la Terre

Exploration fascinante du monde souterrain : fouilles archéologiques, fabrication de fossiles, jeux autour des dinosaures et activités autour des volcans.

C'est à travers des activités variées, des grands jeux, des ateliers créatifs et des animations thématiques, que l'équipe d'animation mettra l'accent sur deux objectifs essentiels : le plaisir de découvrir et le vivre ensemble.

Le centre de loisirs Les Galopins « c'est découvrir tout en s'amusant et apprendre en se distrayant ». Un été riche en découvertes et en aventures attend les jeunes explorateurs.

Organisé par l'Association Familles Rurales en Pays Salvagnacois, le centre de loisirs offre un cadre sécurisé et bienveillant, propice à l'épanouissement de chacun. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Pour plus d'informations :
Inscriptions et infos : www.freps.fr
Tel :05 63 40 00 31
Accueil de 7h45 à 18h00
Du 06 au 31 juillet 2026 et du 24 août au 1er septembre 2026
Fermeture du 3 au 21 août

Formation BAFA 2027 à Montdurausse

L'Association Familles Rurales en Pays Salvagnacois, en partenariat avec la Fédération Départementale Familles Rurales du Tarn, vous propose une session de formation générale BAFA au cœur de notre territoire.

Tu as plus de 16 ans et souhaitez travailler auprès d'enfants et d'adolescents ? L'animation t'intéresse ? Tu peux te former pour obtenir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. Viens vivre cette expérience incroyable et faire des animations dans les accueils de loisirs ou les séjours vacances. Rejoins-nous pour cette formation générale enrichissante ! C'est l'occasion idéale de monter en compétences tout en restant proche de chez vous !

À partir de 16 ans
Du 6 au 13 février 2027 (Vacances hiver 2027).
Centre de loisirs Les Galopins de Montdurausse.

Grâce à la dynamique de notre territoire, des tarifs adaptés sont proposés :

Tarifs préférentiels pour les résidents de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet
› 270 € pour les résidents de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.
› 380 € hors Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Pourquoi s'inscrire ?

Le BAFA n'est pas seulement un diplôme : c'est une porte d'entrée vers le monde professionnel, une aventure humaine enrichissante et un moyen concret de s'engager pour l'animation de nos communes rurales.

Toutes les modalités sur : www.freps.fr
05 63 54 15 44 - fd.tarn@famillesrurales.org

Informations pratiques de la commune

SERVICES

Secrétariat de la mairie
05.63.33.50.18
mairie@salvagnac.fr
En cas d'urgence : 06.47.47.83.07
Du lundi au vendredi : 9h - 12h30
1er samedi du mois : 9h - 12h

Salva Connecté : aide administrative
Sur RDV : valtarriere@salvagnac.fr ou 06.61.81.53.63

La Poste
Boîtes aux lettres de La Poste
1 allees Jean-Jaures
20 route des Crêtes
760 route de Saint-Angel
Services disponibles au Vival
Lundi au samedi :
8h30 - 12h30 / 15h30 - 19h
Dimanche : 9h - 12h

Gendarmerie
634 av. de Chantilly
05.63.33.68.35
Ouverte le mercredi matin

Déchetterie
Chemin de Pelot
Mercredi : 14h - 18h
Vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h
Samedi : 9h - 12h

Composteurs :
› place de la victoire
› derrière l'école

SOCIAL

CCAS
Sur RDV : valtarriere@salvagnac.fr ou 06.61.81.53.63

Permanence sociale de Gaillac
05.63.81.21.81
Sur RDV : lundi - mercredi - vendredi
Maison du conseil général
10, 12 rue Gabriel Gaubil
Permanence à la mairie de Salvagnac le 3e mardi matin du mois

Mutualité Sociale Agricole du Tarn
05.63.48.41.30
Mme TELLIER et Mme LAGARDE, assistantes sociales reçoivent uniquement sur rendez-vous

Restos du Cœur
571 chemin de la Rosières
Mme Colette Boulay
05.63.33.56.47 / 06.87.48.53.93
Distribution le samedi : 9h30 - 11h30

Parole de femmes :
Salvagnac : 06.61.81.53.63
valtarriere@salvagnac.fr
Gaillac : 09.51.87.31.70
72 avenue Saint-Exupery
9h00 à 17h00

COMMERCES

Boulangerie
Mardi au dimanche : 7h - 14h

Vival
14 avenue Caraven Cachin
Lundi au samedi :
8h30 - 12h30 / 15h30 - 19h
Dimanche : 9h - 12h

La Manivelle
4 allées Jean Jaurès
Mercredi : 10h - 13h / 16h - 19h30
Samedi : 16h - 19h30
Dimanche : 10h - 13h

La P'tite fripouille
4 allées Jean Jaurès
Mercredi : 10h - 13h / 16h - 19h30
Samedi : 16h - 19h30
Dimanche : 10h - 13h

Paulin
201 avenue de Chantilly
05.63.40.59.01
Mardi au samedi : 9h - 12h / 14h - 18h30

La Guinguette
Base de loisirs les Sourigous
06.61.04.22.47
Du jeudi au lundi

Café au Bord du monde
12 allées Jean Jaurès
05.63.55.14.52
Du mercredi au dimanche

Hotel Restaurant Le Relais des 2 vallées
Grand rue
05.63.33.61.90
contact@lerelaisdes2vallees.fr

SANTÉ

Cabinet Médical
05.63.33.52.50 - Secrétariat ouvert le matin
Médecin de garde : 3966
Jacques SIRUGUE : lundi et vendredi 14h - 17h - mercredi et jeudi 9h - 12h / 16h30 - 19h
Estelle PICARD : lundi et vendredi 9h - 12h / 15h30 - 19h
mardi 9h - 12h / 16h30 - 19h
Samedi en alternance : 9h00 - 12h00

Pharmacie - Christel CAMBON
05.63.33.50.07
Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 19h
Samedi : 9h - 13h - Pharmacie de garde : 3237

Cabinet paramédical
5 avenue Caraven Cachin
Podologie - Guillaume Lejeune : 05.64.72.17.85
8h30-13h00 / 15h00-18h00 - RDV en ligne sur Doctolib
Kinésithérapie - Romane Dufour : 05.64.72.20.94
8h30-13h00 / 15h00-18h00 rendez-vous en ligne sur Maiia
Ostéopathie - Jade Ségur : 06.81.76.87.58
RDV en ligne sur Doctolib

Cabinet dentaire
3 avenue Caraven Cachin
Chirurgien dentiste - Dr Nicolas CORMENIER : 05.63.55.48.18
Lundi, mardi et vendredi 8h45 - 12h30 / 14h - 18h30
Jeudi 9h - 12h30 / 14h - -17h30

Cabinet d'infirmières
Allées Jean Jaurès : 05.63.40.55.33
Laisser un message sur la boîte vocale pour RDV

Cabinet de kinésithérapie
36 av Caravin Cachin - 05.63.40.50.21 sur RDV
Martial VELLA, ostéopathe D.O / Jean-Pierre DESPREZ

Transport
TAXI VIN'S : tout transports y compris malades (conventionné CPAM)
7 jours sur 7, 24h sur 24h : 06.66.50.41.87

L'agenda de juillet 2026

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
29	30	**Marché traditionnel** 1 Matin **Marché des producteurs locaux** 18h - 20h	2	**Service retouche** 3 10h - 13h	**Sardinade du RTFC** 4 20h	5
Stage Le conte avec Dahu Temeraire 6 Les Zatypik	**Accueil parents-enfants** 7 9h - 12h à la Mairie **Stage Le conte avec Dahu Temeraire** Les Zatypik	**Stage Le conte avec Dahu Temeraire** 8 Les Zatypik **Marché traditionnel** Matin **Marché des producteurs locaux** 18h - 20h	**Stage Le conte avec Dahu Temeraire** 9 Les Zatypik	**Marché gourmand, VéloCinétik** 10 17h30 **Stage Le conte avec Dahu Temeraire** Les Zatypik **Concert *Montevideo*** 21h	Samedi 11 juillet 17h 11 **Grande soirée Moules Fripes + *DJ You You*** 17	12
Fête républicaine de Salvagnac 13 organisée par le Comité des Fêtes 19h **Stage Le conte avec Dahu Temeraire** Les Zatypik	**Fête nationale** 14 **Stage Le conte avec Dahu Temeraire** Les Zatypik **Stage Qi Gong avec Nathalie Simon** Les Zatypik	**Stage Le conte avec Dahu Temeraire** 15 Les Zatypik **Stage Qi Gong avec Nathalie Simon -** Les Zatypik **Marché traditionnel -** Matin **Marché des producteurs locaux -** 18h - 20h	**Stage Le conte avec Dahu Temeraire** 16 Les Zatypik **Stage Qi Gong avec Nathalie Simon** Les Zatypik	**Stage Le conte avec Dahu Temeraire** 17 Les Zatypik **Stage Qi Gong avec Nathalie Simon** Les Zatypik **Marché gourmand, loto et observation des étolies** 17h30	**Stage Qi Gong avec Nathalie Simon** 18 Les Zatypik	**Stage Qi Gong avec Nathalie Simon** 19 Les Zatypik **Finale Coupe du monde de football** 21h
Stage Qi Gong avec Nathalie Simon 20 Les Zatypik	**Accueil parents-enfants** 21 9h - 12h à la Mairie **Permanence sociale de Gaillac -** Matin **Stage Qi Gong avec Nathalie Simon** Les Zatypik	**Stage Qi Gong avec Nathalie Simon** 22 Les Zatypik **Marché traditionnel** Matin **Marché des producteurs locaux** 18h - 20h	23	**Marché gourmand et soirée Swing** 24 17h30 **Concert *Oréa*** 21h	**Stage Théâtre masqué et Commedia dell arte avec Jean-Yves Pagès** 25 Les Zatypik	**Stage Théâtre masqué et Commedia dell arte avec Jean-Yves Pagès** 26 Les Zatypik
27	**Accueil parents-enfants** 28 9h - 12h à la Mairie	**Marché traditionnel** 29 Matin **Marché des producteurs locaux -** 18h - 20h **Résidence culinaire avec Alexandre Melotto** 12h & 17h	**Ciné plein air** avec 30 Séquence court-métrage 21h30	**Résidence culinaire avec Alexandre Melotto** 31 12h & 17h **Festiv'été** 20h : Food-Truck et **concert *Sonic Trip*** 22h45 : **Feu d'artifice** 23h : **Soirée mousse avec *DJ Infinity***	**Résidence culinaire avec Alexandre Melotto** 1 12h & 17h **Festiv'été** 14h : **Laser Game Géant** 14h30 : **Concours de pétanque** en doublettes 20h : **Méchoui et bandas** 22h : **Groupe TNT**	**Résidence culinaire** 2 12h & 17h **Festiv'été** 8h : **Déjeuner trad.** au tripoux 10h30 : **Messe** à l'Église 14h30 : **Concours de pétanque** en triplettes 20h30 : **Anim.** et **vide-grenier** 22h : **Concert *Sweet mood***

L'agenda de août 2026

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
3 **Loto du CCAS** 21h \| Allées Jean Jaurès	4	5 **Marché traditionnel** Matin **Marché des producteurs locaux** 18h - 20h	6	7 **Service retouche** 10h - 13h \| La Manivelle	8	9
10	11	12 **Marché traditionnel** Matin **Marché des producteurs locaux** 18h - 20h	13	14	15	16
17	18 **Permanence sociale de Gaillac** Matin	19 **Marché traditionnel** Matin **Marché des producteurs locaux** 18h - 20h	20	21 **Marché gourmand et concert flamenco et Espace BD** 17h30 \| Aux Barrières **Concert *Sarclo*** 21h \| Café au Bord du Monde	22 **Concert *Athina Massalia*** 21h \| Café au Bord du Monde	23
24	25	26 **Marché traditionnel** Matin **Marché des producteurs locaux** 18h - 20h	27	28 **Marché gourmand et bal trad** 17h30 \| Aux Barrières	29	30 **Clôture du Festival du Morse** **› Spectacle *Tout va bien Mme Mélo*** **› Spectacle musical *D'amour et d'amitié*** 19h \| Café au Bord du Monde
31	1 **Rentrée des classes** **Accueil parents-enfants** 9h - 12h à la Mairie	2 **Marché traditionnel** Matin **Marché des producteurs locaux** 18h - 20h	3	4 **10h - 13h - La Manivelle** Service retouche **Revue de presse de Gaspard Chauvelot** 21h \| Café au Bord du Monde	5 **Forum des associations** 15h - 18h \| Allées Jean Jaurès	6 **Vide grenier** Organisé par Karavane 8h - 15h